

DNSCE

Version\_EDI

**ISOPE**  
Documentation Technique  
Guide d'implémentation des messages XML pour la  
déclaration

Auteur :

***Historique des versions***

V1.0		Version initiale du document
V2.00	05/07/06	Version DAU 2007 et prise en compte des changements de périmètre fonctionnel
V2.01	11/07/06	Mises à jour et compléments pour prendre en compte les améliorations des schémas
V2.02	18/07/06	Mise à jour des schémas pour prendre en compte les demandes des opérateurs. Homogénéisation des structures des schémas. Correction des patterns et modification du format des dates
V2.03	26/07/06	Passage des montants au format 12 numériques à 9 numériques Modification de la description d'un flux 1 invalide Description et codification des codes erreurs Annexes
V2.04	28/07/06	Correction des descriptifs des montants ( 9 numériques) et date ( format aaaa-mm-jj)
V2.05	10/08/06	Modification de la rubrique <i>documents</i> Ajout annexe

**Historique des versions**

V2.06	28/09/06	<p>Modification du pattern associé à l'identifiant accises afin de prendre en compte la disparition des types W1 et W6 au profit de W</p> <p>Modification de l'identifiant entreprise afin de le limiter au SIREN</p> <p>Modification du certificat d'exonération: suppression de la date et ajout du taux.</p> <p>Modification de la préférence: passage de obligatoire pour les SG1/AH1 à optionnel.</p> <p>Modification sur les unités de perception : le volume a été remplacé par nombre d'unité, les différentes valeur pour le code mesurage ont été indiquées.</p> <p>Suppression de la zone unités supplémentaire.</p> <p>Modification sur la longueur de la zone descriptionEvt: passage de 400 caractères à 250.</p> <p>Modification sur la longueur de la zone erreurDescription: passage de 260 caractères à 250.</p> <p>Modification du numéro DSP: maintenant la zone est rattachée au total des déclarations AH1 et AH2 sous la forme d'une collection de numéro dsp.</p> <p>Prise en charge de la périodicité trimestrielle</p> <p>Modification des erreurs techniques</p> <p>Ajout de la description du flux 5 et du schéma <i>MessageComptabilisation</i> lui étant associé.</p> <p>Ajout d'une valeur possible pour la zone evtDeclencheur : RECALCUL</p> <p>Ajout de la description de la transaction de recalcul des liquidations par la Douane.</p> <p>Ajout de la description de la transaction de suppression.</p> <p>Ajout de la description de la transaction de modification.</p> <p>Suppression de la zone documents.</p> <p>Modification de la description de MessagePpeReponse afin expliciter la différence entre un flux 3, un flux 3 Bis et un flux 4.</p> <p>Modification de la longueur de la zone quotiteDD et quotiteTipp : passage à 7 numériques + 3 décimales au lieu de 3 numériques + 2 décimales (contrainte RITA).</p> <p>Correction de la longueur des zones composant le régime. regSolicite et regPrec passent de 4 à 2 caractères</p> <p>Modification de la zone nomenc des produits : passage de 10 numériques à 10 caractères de type chaîne de caractères mais composé uniquement de numérique ( Pour éviter le problème des nomenclatures commençant par 0 ).</p> <p>Déplacement de la quittance : elle n'est plus rattachée à la liquidation de la PPE mais à la référence de la PPE</p>
-------	----------	--

### *Historique des versions*

V2.1	11/10/06	<p>Prise en compte des remarques des opérateurs :</p> <p>Modification de la description du flux 3 Bis</p> <p>Modification de la description du flux 5 de comptabilisation</p> <p>Ajout message de comptabilisation dans le diagramme des groupes de substitution</p> <p>Erratum sur l'historique des versions de la version V2.06 :</p> <p>Ajout de la periodeRegularise au niveau du chapitre : Les lignes de mise à la consommation</p> <p>Ajout de la balise identAccceCedent au niveau de l'élément bonPourCession dans le chapitre : Le total de la déclaration</p> <p>Modification sur le diagramme expliquant le message de type flux 1 invalide : flèche 6 , au niveau du commentaire, les cas possible sont cas 2 ou cas 3 et non cas 1 ou cas 3.</p> <p>Modification sur le diagramme du flux de réponse dans le cas d'une transaction de suppression d'une déclaration. Le flux de réponse est un flux 3 et non un flux 4.</p> <p>Ajout de la description de la zone montantTVAAI2 dans le chapitre : Les totaux de la déclaration PPE</p> <p>Modification au niveau du chapitre <a href="#">Les schémas de réponse</a> de la valeur de <i>codeAction</i> lors d'un renvoi de la PPE suite à une erreur.</p> <p>Modification de la description du format du numPpe : passage de 15 à 17 caractères alphanumériques.</p> <p>Modification du nom de zone nombreUnite par nombreUnites dans l'élément unitePerception.</p> <p>Modification au niveau des diagrammes de description d'un flux 1 valide et d'une validation du nom du message de réponse : MessagePpeReponse au lieu de MessageReponsePpe</p> <p>Modification de l'élément certifExo : la zone tauxCertificatExo devient quotiteCertificatExo sur 7 numériques plus 3 décimales.</p> <p>Précision sur les conditions de renseignement par ISOPE de l'élément quittance lors d'un flux 4.</p> <p>Modification de l'obligation de renseigner la zone preference. Cette zone doit être renseigné uniquement dans le cas de déclaration IMY. Dans les autres cas elle ne doit pas être renseigné</p> <p>Suppression de la représentation graphique des schémas dans le document. Ils seront fournis via une javadoc.</p>
V2.2	25/10/06	<p>Correction d'une faute de frappe sur le nom de la zone quoititeCertificatExo qui devient quotiteCertificatExo.</p> <p>L'encodage des schémas est passé de UTF-8 à ISO-8859-1</p> <p>Ajout d'un pattern sur la zone identEntreprise, seul des numériques sont saisissables , la zone reste en alphanumérique pour ne pas perdre les 0 significatifs.</p> <p>L'élément total déclaration ( totalMac) des déclarations SG1,AH1,SG2,AH2 devient optionnel lors de l'envoi d'un flux par l'opérateur. Cet élément sera toujours renseigné dans le cas d'un flux 3 OK.</p> <p>La zone préférence passe de 3 caractères numériques à 3 caractères alphanumériques pour ne pas perdre les 0 significatifs. Mise en place d'un pattern pour autoriser uniquement la saisie de caractères numériques. La zone préférence doit être saisie uniquement dans le cas d'une déclaration IMY en sortie d'EFS</p>

<i><b>Historique des versions</b></i>		
V2.3	09/11/06	Modification du flux 5 suite à un accord trouvé entre le bureau F/2 et les opérateurs
V2.4	14/11/06	Mise en cohérence des pages 18 et 48. Correction d'un renvoi p 48.
V2.5	11/12/06	<p>Précision sur la valStat : modification des cas dans lesquels la zone doit être renseignée.</p> <p>Modification de la zone origine : elle est obligatoire pour tous les types de ligne à l'exception du type « R » pour lequel elle ne doit pas être servie.</p> <p>Modification des zones regime, preference et valeurEnDouane : le caractère obligatoire des zones a changé en fonction du type de déclaration et du type de ligne.</p> <p>Le type de ligne « S » représentant la substitution est supprimé. Toutes les références à la substitution dans le document sont supprimées . La substitution sera à traiter sous forme papier suivant les modalités décrites dans le BOD.</p>
V2.6	26/12/06	Modification importante des bons pour cession : suppression des zones typeBon et volume, la zone produit devient obligatoire.
V2.7	01/07/09	<p>La liquidation des PPE est rendue plus générique pour mieux supporter la création de nouvelles taxes sans modification de schéma;</p> <p>La longueur maximale du motif de rejet est mise en cohérence avec la base de données;</p> <p>Les pièces jointes acceptent les références des documents d'accompagnement dans les déclarations de mise à la consommation;</p> <p>Le format des pièces jointes acceptent le caractère « / » ;</p> <p>Les nouveaux sigles de déclarations d'avitaillement sont acceptés (EUUY, EXY, COY, EUA, EXA, COA);</p> <p>Le code région est contraint à une longueur max de 2 caractères numériques;</p> <p>Une nouvelle rubrique appelée « destination » est créée dans les lignes de déclaration pour l'avitaillement;</p> <p>Les types d'entrepôts acceptés sont enrichis par les EFPE et les EFCA;</p> <p>Intégration de la substitution (S) dans les types de lignes;</p> <p>Enrichissement de la structure de la ligne pour traiter la substitution;</p> <p>Intégration de la notion de RSTC ( relation ROSA Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers) dans la description des opérateurs susceptibles des déposer des PPE de type FRA;</p> <p>Suppression de la notion de fabricants d'additif dans la description des opérateurs susceptibles de déposer des PPE de type FRY;</p> <p>Intégration des identifiants accises HVP dans les identifiants accises reconnus.</p>
V2.8	27/08/09	<p>Possibilité de déposer plusieurs AH2 dans une PPE intro récap (type : TPpeIntroRecap). Cette modification est nécessaire à la mise en place de l'avitaillement,</p> <p>Modification du pattern du type TIdentAccises pour préciser la position de la lettre « H » code agrément d'un opérateur HVP,</p> <p>Enrichissement de la liste des types d'entrepôts : ajout des sigles EFPE PROD et EFPE STK dans le cadre des macs HVP,</p>

***Historique des versions***

V2.9	15/10/09	Ajout d'une taxe dans les éléments de liquidation de la ligne de MAC et d'un total de cette taxe dans les éléments de liquidation de la déclaration,
V3.0	29/10/09	Remplacement de la taxe banalisée dans les éléments de liquidation de la ligne de MAC et du total de cette taxe dans les éléments de liquidation de la déclaration
V3.0.1	03/06/10	Adaptation du pattern sur le code bureau pour prise en compte spécificité intranet (realease interne)
V4.0.2		Adaptation du pattern sur ID_ACCISE_REDEVABLE pour prise en compte nouvelle numérotation des EAs
V5.0.0	02/05/11	Ajout de l'opérateur commissionnaire dans les PPE Import Ajout d'un typeLigne représentant l'avitaillement utilisable pour effectuer des déclarations d'avitaillement
V5.0.0	18/07/11	Correction de l'exemple pour notifier le nouveau séquençement suite au déplacement de la balise regime
5.1.0	23/06/20	Ajout de contrôle : <ul style="list-style-type: none"> <li>• TVA différée</li> <li>• CANA</li> </ul> Modification des règles de calcul des montants à payer Ajout d'un lien vers la documentation de référence EDI

## Table des matières

1 - Introduction.....	8
2 - Principes généraux.....	8
3 - Cinématique des flux.....	9
3.1 - Fonctionnement de MAREVA.....	9
3.2 - Présentation du message.....	10
3.3 - Message de type flux 1 valide.....	11
3.4 - Message de type flux 1 invalide.....	12
3.5 - Transaction de recalcul des liquidations par la Douane.....	14
3.6 - Transaction de validation par la Douane.....	15
3.6.1 - Validation manuelle.....	15
3.6.2 - Validation automatique.....	16
3.7 - Transaction de modification d'une déclaration.....	17
3.8 - Transaction de suppression d'une déclaration.....	18
3.9 - Transaction de génération du flux 5.....	19
4 - Description d'un message EDI défini par ISOPE.....	20
4.1 - Structure générale.....	20
4.2 - Les messages fonctionnels.....	20
4.3 - Groupe de substitution.....	20
4.4 - Les enveloppes de connexion et de message.....	21
4.4.1 - Identification du schéma utilisé.....	21
4.4.2 - Transaction MAREVA dans ISOPE.....	22
5 - Description du <i>MessagePpe</i> .....	23
6 - Configuration du message.....	26
6.1 - Constitution de la PPE.....	26
6.1.1 - Attributs.....	26
6.1.2 - La partie générique de la PPE : TGenPpe.....	26
6.1.3 - La liquidation de la PPE : TLiquidationPpe.....	28
6.1.4 - Les opérateurs.....	29
6.1.5 - L'entrepôt :.....	31
6.2 - Constitution des déclarations de mise à la consommation.....	32
6.2.1 - Attributs.....	32
6.2.2 - La partie générique des déclarations : TGeneralMac.....	32
6.2.3 - La spécificité des SG.....	33
6.2.4 - Les lignes de mise à la consommation.....	34
6.2.5 - Le total de la déclaration.....	38
6.3 - Exemple de fichiers xml de déclaration PPE.....	41
7 - Les schémas de réponse.....	44
7.1 - Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux.....	44
7.2 - Configuration du message MessagePpeReponse.....	45
7.3 - Configuration du message MessagePpeErreur.....	48
7.4 - Configuration du message MessageErreur.....	49
8 - Les erreurs.....	50
8.1 - Erreurs fonctionnelles.....	50

8.1.1 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs.....	50
8.1.2 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations.....	50
8.1.3 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des lignes des déclarations.....	51
8.2 - Erreurs techniques.....	51
8.2.1 - Les erreurs techniques opérateur :.....	51
8.2.2 - Les erreurs techniques ISOPE.....	52
9 - Le schéma de comptabilisation.....	52
9.1 - Configuration du MessageComptabilisation.....	52
10 - Annexes.....	53
10.1 - Format des dates.....	53
10.2 - Identification et version courante des schémas.....	53
10.3 - MAREVA.....	53
10.4 - DAU 2007.....	53
10.5 - Documentations des échanges EDI.....	53

## 1 - Introduction

Ce document a pour objet de décrire la nature et le détail des flux EDI échangés entre la Douane et ses partenaires dans le cadre de la déclaration de mise à la consommation et d'avitaillement.

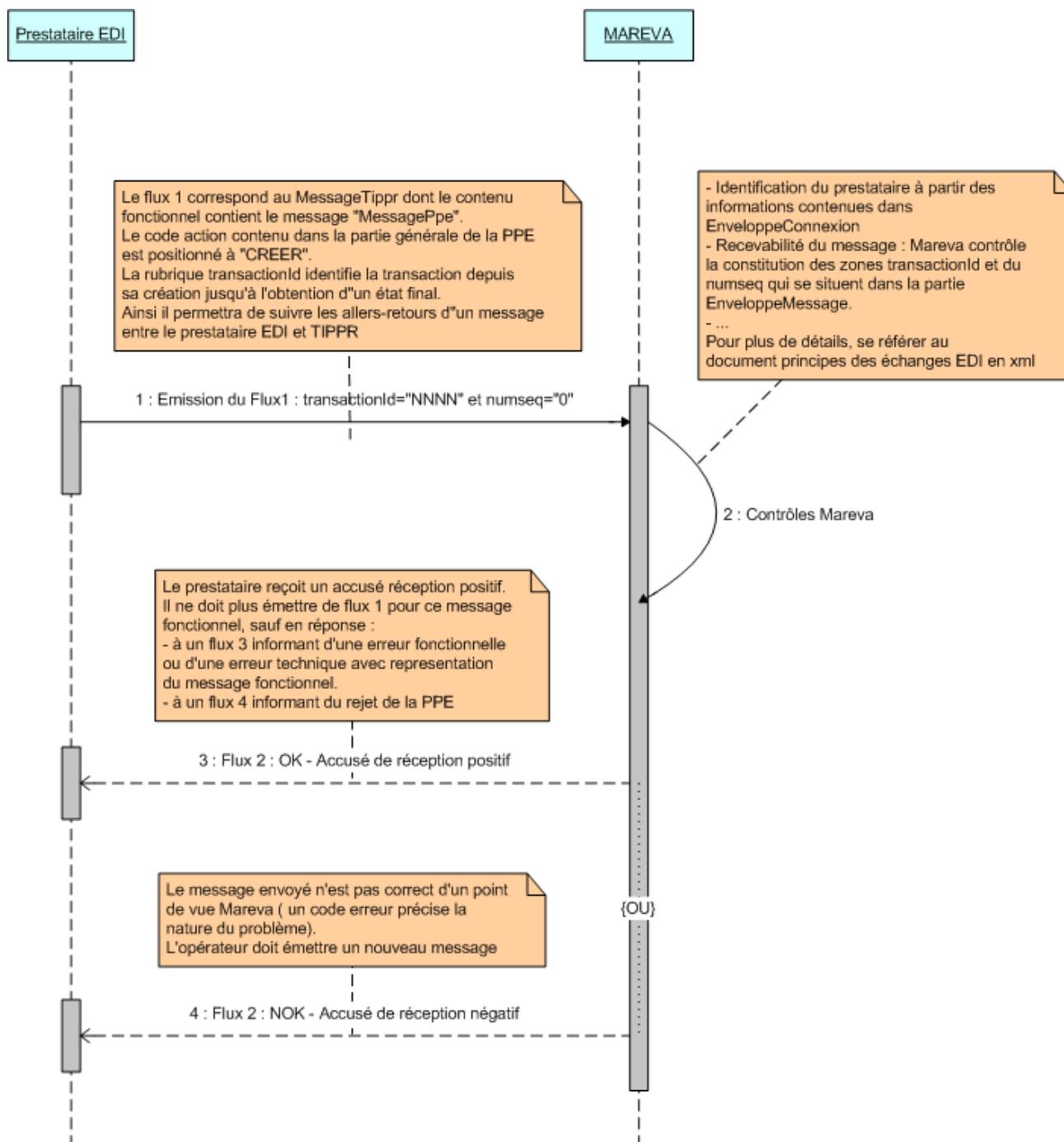
Il vient en complément du document EDIXML-principes qui traite des fonctions et structures génériques mises en œuvre dans le cadre des traitements EDI. La documentation de référence EDI est disponible sur le site de la douane (<https://www.douane.gouv.fr/services-aide/edi>).

## 2 - Principes généraux

- À l'exception de l'envoi récapitulatif des déclarations déposées au cours d'une période (flux 5), chaque échange EDI entre un opérateur et la douane traite une PPE unique. Cette notion de PPE est celle retenue dans le Bulletin Officiel des Douanes relatif à la régionalisation des produits pétroliers.
- Le choix d'une granularité PPE permettra de traiter les validations comme les rejets à une échelle correspondant aux actes métiers.
- Un message fonctionnel est constitué d'une *EnveloppeMessage* et d'un contenu fonctionnel. Le contenu fonctionnel de ISOPE est constitué d'une déclaration PPE, d'une réponse (*MessagePpeReponse*), d'une erreur technique (*MessageErreur*) ou fonctionnelle (*MessagePpeErreur*).
- Les erreurs fonctionnelles exigent systématiquement la représentation du message (flux 1)
- les erreurs techniques ne demandent pas, quant à elles, la représentation systématique du message. Un attribut de *MessageErreur* indique si le message doit être envoyé de nouveau.
- MAREVA est l'intermédiaire entre le système du prestataire EDI et l'application ISOPE. Il reçoit les messages et renvoie un accusé de réception positif ou négatif en fonction des données contenues dans les enveloppes. S'il accepte le message, il le tient à la disposition de ISOPE. MAREVA ne fait aucun contrôle fonctionnel.
- Dans la suite du document, nous nous intéressons principalement aux traitements et contrôles faits une fois que le message a été délivré par MAREVA à ISOPE.

### 3 - Cinématique des flux

#### 3.1 - Fonctionnement de MAREVA



Ce diagramme de séquence présente la cinématique des flux du point de vue de MAREVA. L'attention est attirée sur le fait que MAREVA et ISOPE sont deux applications différentes complètement découplées.

MAREVA est un sas entre les applications douanières et les applications prestataires. L'application effectue des tests de recevabilité sur les messages reçus, puis :

- soit tient à disposition le message, considéré comme valide
- soit rejette le message reçu

Suivant le cas, un accusé de réception positif ou négatif est systématiquement envoyé.

Ce principe de fonctionnement s'applique aussi dans le cas des messages transmis par ISOPE à MAREVA. Ce dernier les tient à disposition des prestataires.

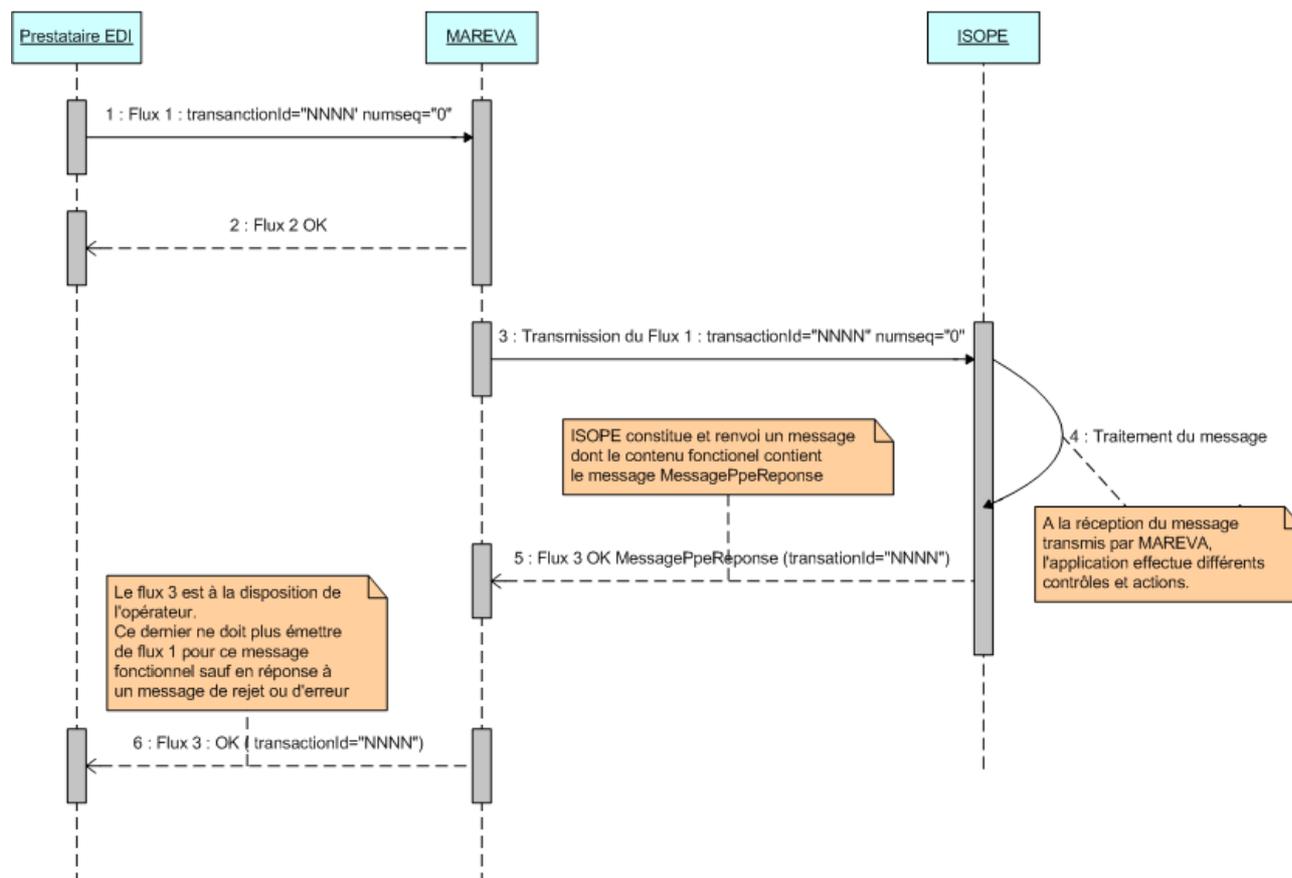
Pour plus de renseignements à propos de MAREVA, un courriel est mis à la disposition des opérateurs : [connexion-edi@douane.finances.gouv.fr](mailto:connexion-edi@douane.finances.gouv.fr) .

### **3.2 - Présentation du message**

Une déclaration déposée par envoi d'un message fonctionnel *MessagePpe* (flux 1) avec le code action «CREER» fait l'objet d'un contrôle de recevabilité. Ce contrôle porte à la fois sur le fond et la forme du message. ISOPE constitue le message retour de type *MessagePpeReponse* (flux 3) avec un code événement renseigné à « SOUMIS ».

Dans le cas où le contrôle est négatif, l'erreur est notifiée par envoi d'un message de type *MessageErreur* ou *MessagePpeErreur*. C'est également un flux 3 (cf. section [Message de type flux 1 invalide](#)).

### 3.3 - Message de type flux 1 valide



Dans le cas où le contrôle conclut à la validité de la PPE et de toutes les déclarations qui lui sont associées, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est alors constitué. Il reprend l'état de la déclaration avant contrôle (attribut *etatPrecEtat*, ce dernier n'est pas servi lors d'une première présentation) et l'état attribué par le système (attribut *etatPpe* renseigné à « SOUMIS »).

La PPE et les déclarations soumises par l'opérateur sont enrichies dans ce cas par les liquidations calculées (totaux et ventilation comptable au niveau de la PPE, totaux et sous totaux pour chaque déclaration SG ou AH, liquidation pour chaque ligne de déclaration).

### 3.4 - Message de type flux 1 invalide

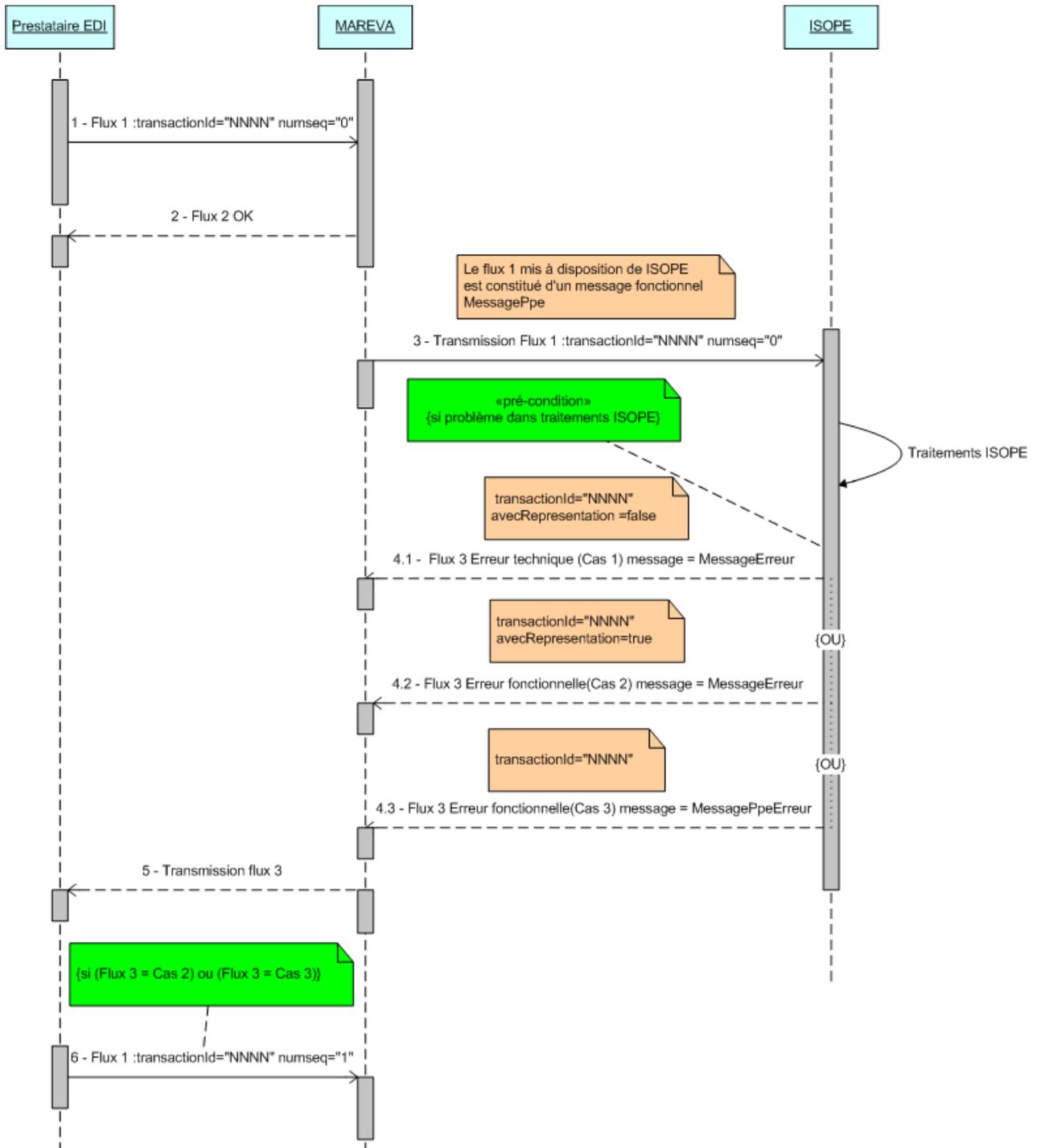


Illustration 1 - Anomalie suite à flux 1 - Code action "créer"

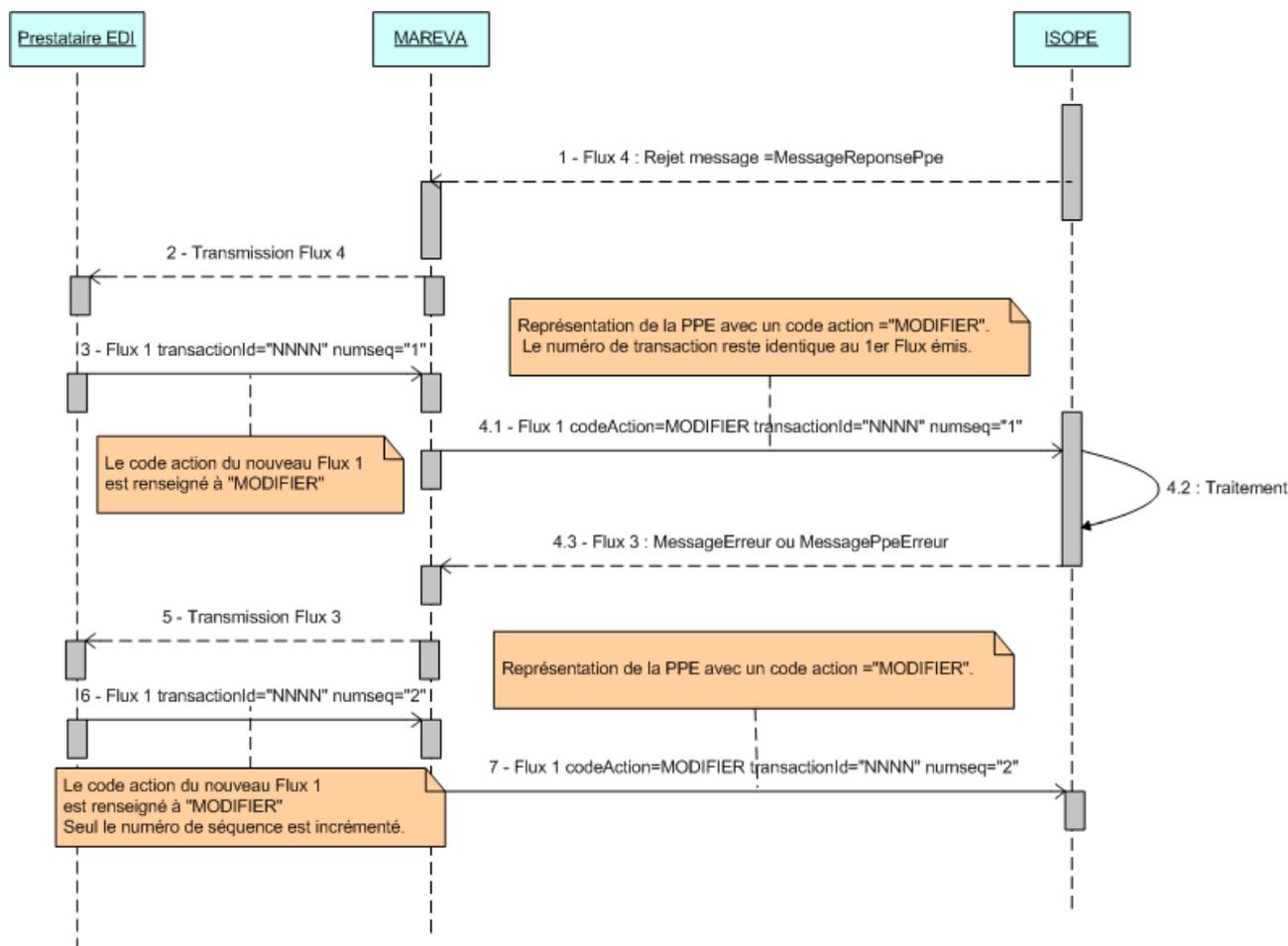


Illustration 2 - Anomalie suite à flux 1 - Code action "MODIFIER"

Lors de l'analyse des informations issues du message correspondant au flux 1, trois problèmes peuvent survenir, chacun étant associé à un message fonctionnel d'erreur particulier :

- **Problème d'ordre technique de la responsabilité de la douane – Cas 1 :** Une erreur technique telle qu'un dysfonctionnement de ISOPE ou d'un des systèmes externes sollicité par ISOPE (par exemple le moteur tarifaire ou le référentiel opérateur ...). Un message fonctionnel *MessageErreur* sera envoyé, constitué d'un code et d'un motif. L'attribut « *avecReprésentation* » est positionné à *false* afin d'indiquer que l'opérateur ne devra pas émettre un nouveau flux 1. Ainsi, dès le retour à une situation opérationnelle, le logiciel ISOPE retraitera automatiquement le message tel qu'il a été présenté initialement.
- **Problème d'ordre technique de la responsabilité de l'opérateur – Cas 2 :** ce type de problème survient dans le cas d'une non correspondance entre le message envoyé et le schéma, mais aussi lorsque des erreurs fonctionnelles sont levées et qu'elles ne peuvent pas être associées à un des niveaux de la PPE. Alors un message fonctionnel *MessageErreur* sera constitué et envoyé à l'opérateur. L'attribut *avecReprésentation* est positionné à *true*. L'opérateur devra réémettre un nouveau message *MessagePpe* (flux1) avec le code action du flux 1 ayant entraîné l'erreur ainsi que le même identifiant de transaction et un numéro de séquence

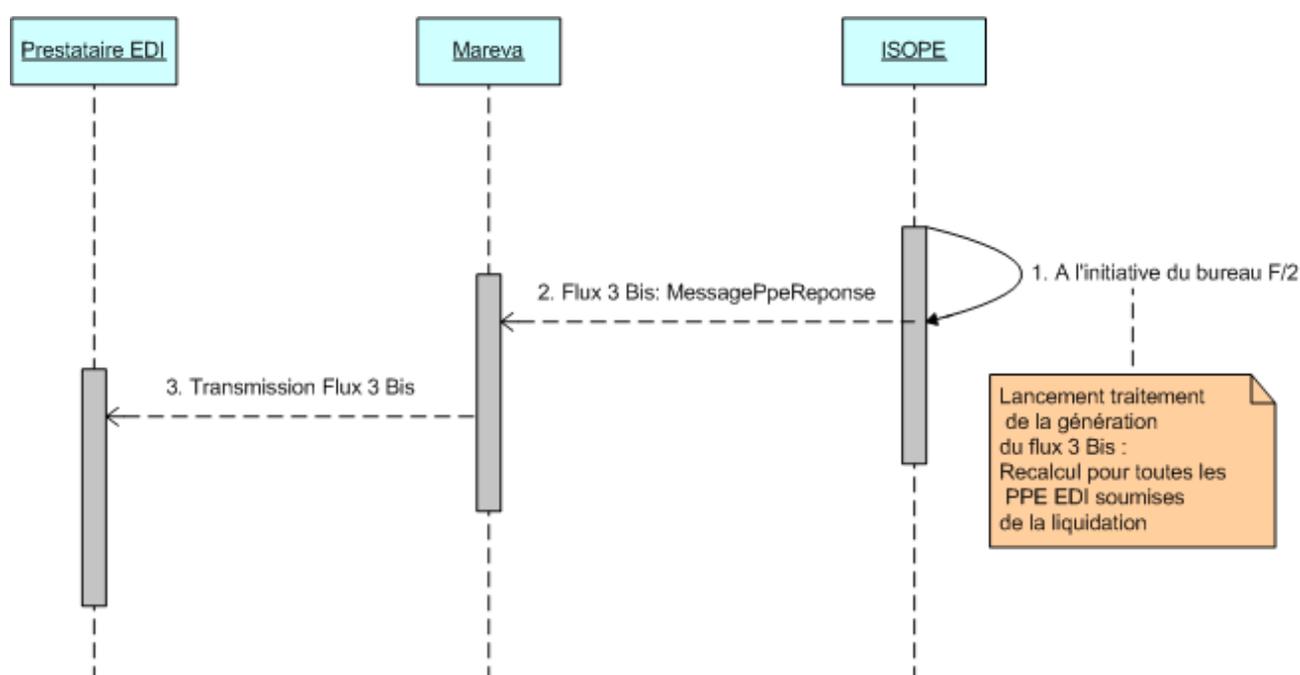
incrémenté de 1.

- Problème d'ordre fonctionnel – Cas 3: ISOPE est dans l'impossibilité de traiter, d'un point de vue fonctionnel, le message envoyé. C'est, par exemple, le cas lorsque le redevable est inconnu de ROSA, que les déclarations contiennent des informations incohérentes entre elles ou encore que ISOPE ne peut pas calculer les liquidations. Un message fonctionnel d'erreur *MessagePpeErreur* sera constitué. Il listera l'ensemble des erreurs trouvées sur les différents niveaux analysés. Le message fonctionnel *MessagePpe* (flux 1) devra être émis à nouveau, avec le code action du flux 1 ayant entraîné l'erreur ainsi que le même identifiant de transaction et un numéro de séquence incrémenté de 1.

Note: les illustrations ci-dessus reprennent les cinématiques des flux dans le cas:

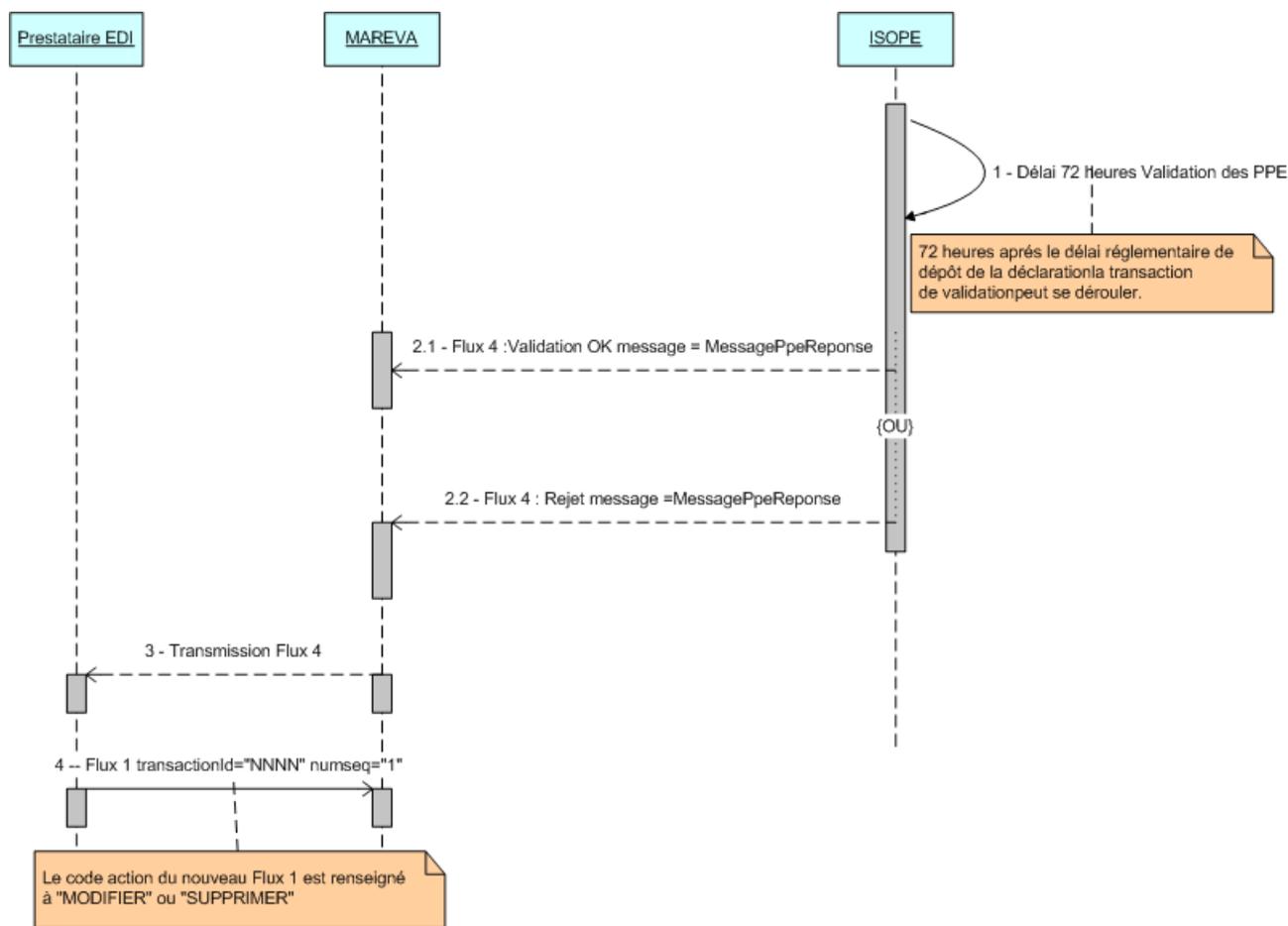
1. d'un flux 1 invalide lors de la création (cf. illustration [Anomalie suite à flux 1 - Code action "CREER"](#))
2. d'un flux 1 invalide alors qu'il a été dans un premier temps rejeté puis renvoyé pour modification (cf. illustration [Anomalie suite à flux 1 - Code action "MODIFIER"](#))

### 3.5 - Transaction de recalcul des liquidations par la Douane



Dans le cas où les liquidations calculées et transmises via un flux 3 aux opérateurs sont erronées, le bureau réglementaire peut demander la génération d'un flux 3 bis pour chaque PPE EDI à l'état soumis contenant la nouvelle liquidation correctement calculée. Ce flux 3 bis annule et remplace le flux 3 précédent ( les références de la PPE et des déclarations restent identiques à celles fournies lors du flux 3 ). Le flux 3 bis s'appuie sur le schéma XML *MessagePpeReponse* avec un code événement égal à « RECALCUL ».

### 3.6 - Transaction de validation par la Douane



Le bureau dispose de 72 heures à compter du dernier jour de la période de dépôt de la PPE et de ses déclarations pour les valider (dernier jour inclus dans les 72 heures). Quelle que soit l'issue de la transaction, un flux 4 est émis par la Douane.

Ce flux 4 est constitué à partir du message *MessagePpeReponse*. Suivant le contenu de la rubrique *codeEvt*, l'opérateur devra représenter ou non cette déclaration.

La validation par la douane sera effectuée manuellement ou de manière automatique.

#### 3.6.1 - Validation manuelle

Il s'agit d'une transaction accessible en mode intranet, qui offre la possibilité à l'agent du bureau de valider ou de rejeter la déclaration et ceci de manière unitaire.

1ère option : Validation

-Si le choix de la validation est effectué, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est produit avec un code événement (rubrique *codeEvt*) renseigné à « VALIDE »

## 2ème option : Rejet

Le rejet peut intervenir de 2 manières :

- il est émis par le douanier suite à un problème de recevabilité
- il peut être sollicité à la demande d'un opérateur désireux d'émettre à nouveau cette PPE.

Quelque soit l'origine du rejet, un message fonctionnel *MessagePpeReponse* sera émis. Il reprend la référence de la PPE et les numéros des déclarations de mise à la consommation, le code événement *codeEvt* sera valorisé à « REJET ». Le motif du rejet sera inscrit dans la rubrique *descriptionEvt*.

L'opérateur devra émettre à nouveau la PPE avec toutes ses déclarations dans un délai fixé par la douane et figurant dans la zone *dateRepresentation* du champ *evtDeclencheur*. Ce nouveau message sera un flux 1 contenant un message fonctionnel *MessagePpe*. Il sera caractérisé par un code action valorisé à « SUPPRIMER » ou à « MODIFIER », un identifiant de transaction identique au premier flux 1 et un numéro de séquence incrémenté de 1.

### **3.6.2 - Validation automatique**

La validation automatique se déroule en deux temps:

- au bout des 72 heures légales
- et 24 heures plus tard, dans le cas où le douanier a demandé un délai supplémentaire.

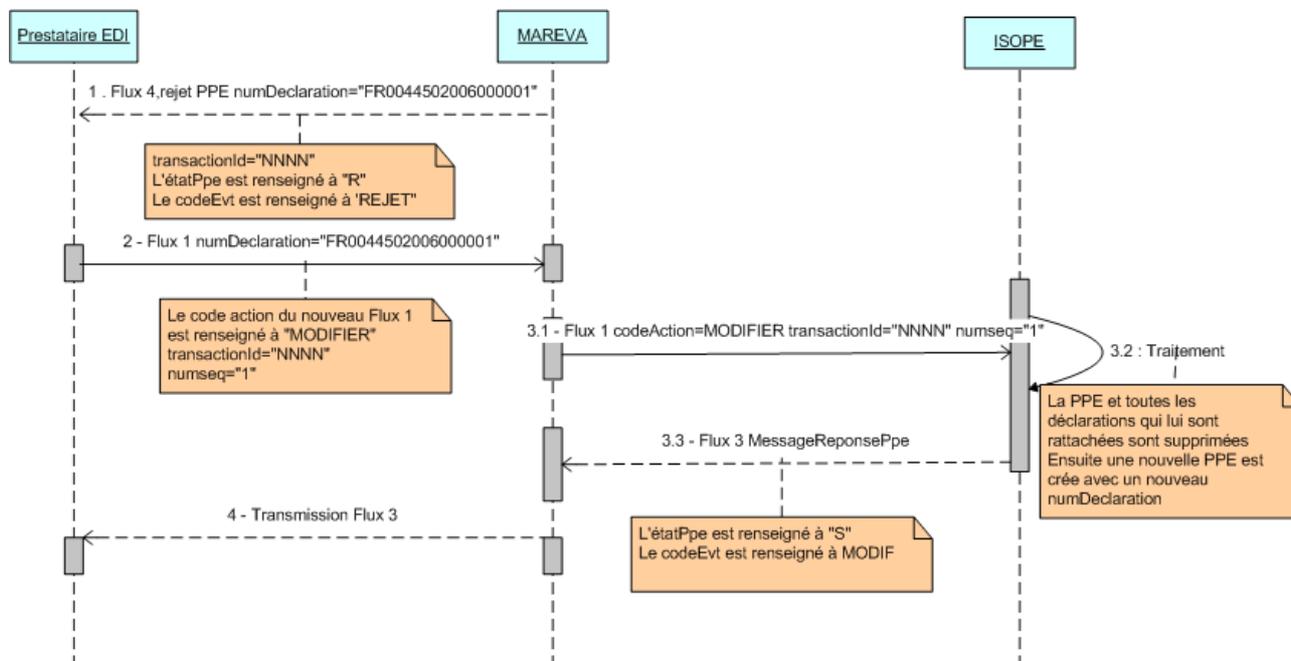
Certaines déclarations sont exclues de fait de la validation automatique :

- les PPE rejetées par la Douane
- les PPE supprimées par l'opérateur
- les PPE dont le mode de paiement est paiement au comptant
- les PPE déjà validées manuellement

Pendant la validation automatique, deux cas peuvent apparaître:

1. la PPE est validée correctement. Un message fonctionnel *MessagePpeReponse* est produit avec un code événement (rubrique *codeEvt*) renseigné à « VALIDE ».
2. la PPE ne peut pas être validée automatiquement. Elle est alors basculée en mode validation manuelle. Ce changement d'état sera notifié au douanier afin qu'il la prenne en charge (cf. ci-dessus)

### 3.7 - Transaction de modification d'une déclaration

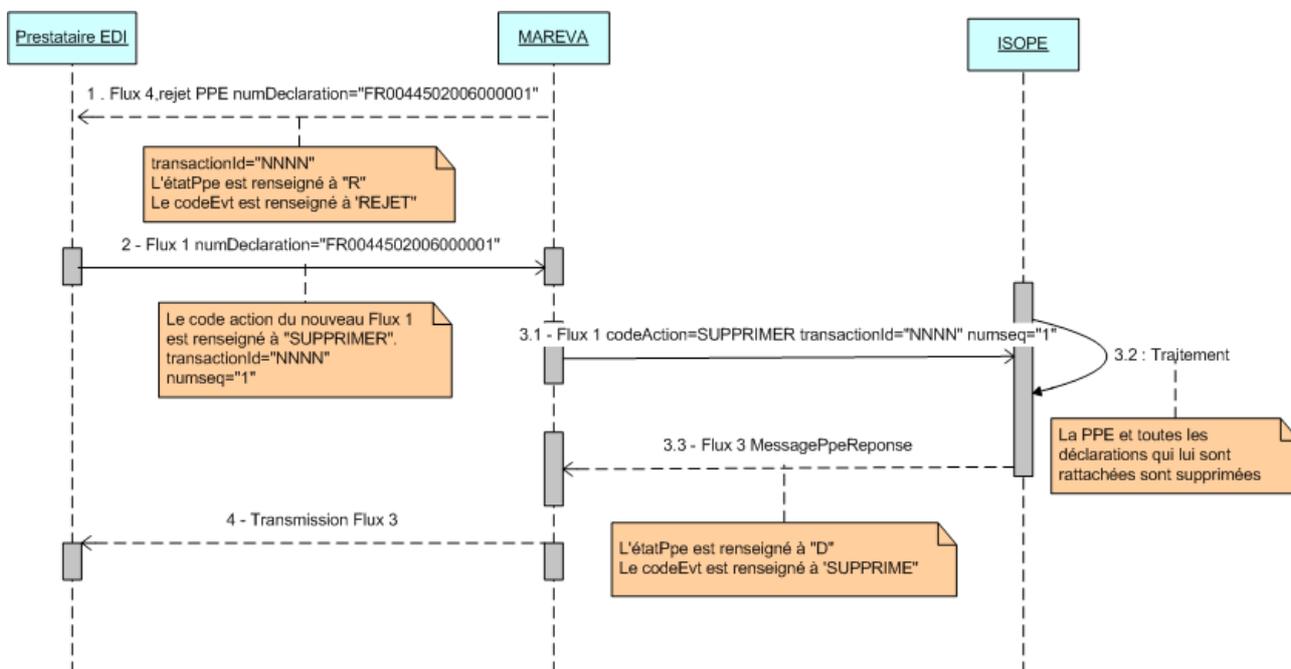


Une déclaration peut faire l'objet d'une modification après avoir été rejetée par la Douane. Le rejet peut subvenir suite à une erreur détectée par la Douane lors de l'étape de validation, ou à la demande de l'opérateur tant que celle-ci n'a pas été validée ( flux 4).

La modification se fait par l'envoi d'un flux 1 avec un code action à «MODIFIER». Ce flux doit contenir le numéro de déclaration de la PPE référencé lors de l'émission du flux 4 de rejet.

Une fois la modification effective, l'émission d'un flux 3 avec l'élément `declarationPpe` renseigné confirmera la modification et fournira les nouvelles liquidations ainsi que les nouveaux `numDeclaration`.

### 3.8 - Transaction de suppression d'une déclaration



Une déclaration peut faire l'objet d'une suppression après avoir été rejetée par la Douane. Le rejet peut subvenir suite à une erreur détectée par la Douane lors de l'étape de validation, ou à la demande de l'opérateur tant que celle-ci n'a pas été validée (flux 4).

La suppression se fait par l'envoi d'un flux 1 avec un code action à « SUPPRIMER ». Ce flux doit contenir le numéro de déclaration de la PPE référencé lors de l'émission du flux 4 de rejet.

Une fois la suppression effective, l'émission d'un flux 3 avec l'élément refPpe renseigné confirmera la suppression.

### 3.9 - Transaction de génération du flux 5

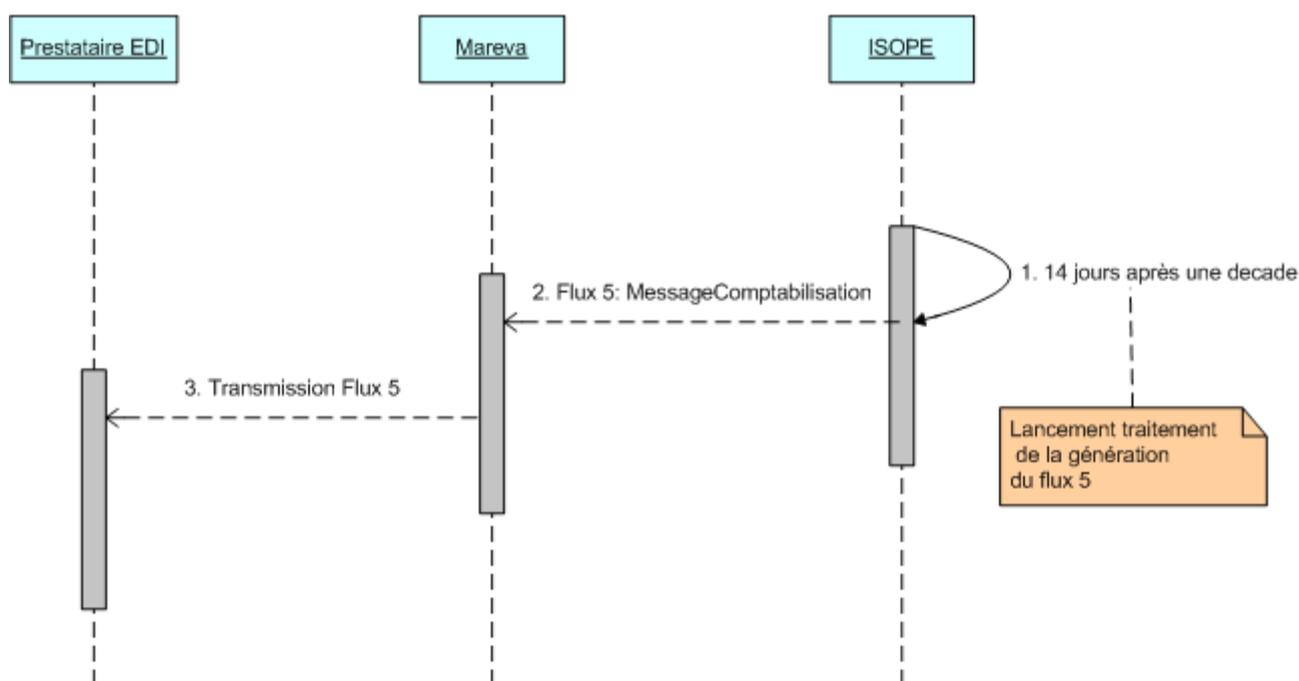
ISOPE génère le flux 5 quatorze jours après la décade. Il reprend l'ensemble des PPE déposées sous forme dématérialisée au cours de cette décade ainsi que les déclarations SG et AH qui leurs sont attachées. Les PPE envoyées sont donc issues des canaux EDI mais aussi DTI.

Tous les flux 5 émis lors de la 1ère ou 2ème décade d'un mois comptabilisent l'ensemble des PPEs ponctuelles et décadaires.

Tous les flux 5 émis lors de la 3ème décade d'un mois contiennent l'ensemble des PPEs ponctuelles, décadaires, mensuelles. Dans le cas où la 3ème décade correspond à la fin d'un trimestre, les déclarations trimestrielles sont, elles aussi, comptabilisées.

Le flux 5 reprend dans des noeuds distincts les PPE validées et les PPE non validées.

La production du flux 5 est soumise à la demande préalable de l'opérateur qui précise éventuellement par quel prestataire le flux doit transiter. Cet demande valant abonnement doit être adressée au bureau F/2 qui tient à jour cette information au moyen d'une transaction dédiée.



## 4 - Description d'un message EDI défini par ISOPE

### 4.1 - Structure générale

Le schéma *MessageMareva.xsd* définit la structure générale d'un message EDI en s'appuyant sur les recommandations présentées dans le document *Principes des échanges EDI en XML*. Tous les messages entrant et sortant de l'application ISOPE s'appuient sur cette structure.

Cette dernière déclare un élément *MessageTippr* constitué d'une enveloppe de connexion et d'une liste de messages. Ces deux éléments définissent un message technique (*TmsgTechnique*).

La liste de messages est limitée à un message fonctionnel qui est constitué d'une enveloppe message et d'un contenu fonctionnel propre à chaque flux entrant / sortant.

### 4.2 - Les messages fonctionnels

Chaque message fonctionnel est décrit principalement à partir d'un schéma. Tous les schémas décrivant un message fonctionnel sont appelés, dans la suite du document, schémas principaux.

La liste ci-dessous indique la correspondance entre un message fonctionnel et un schéma principal.

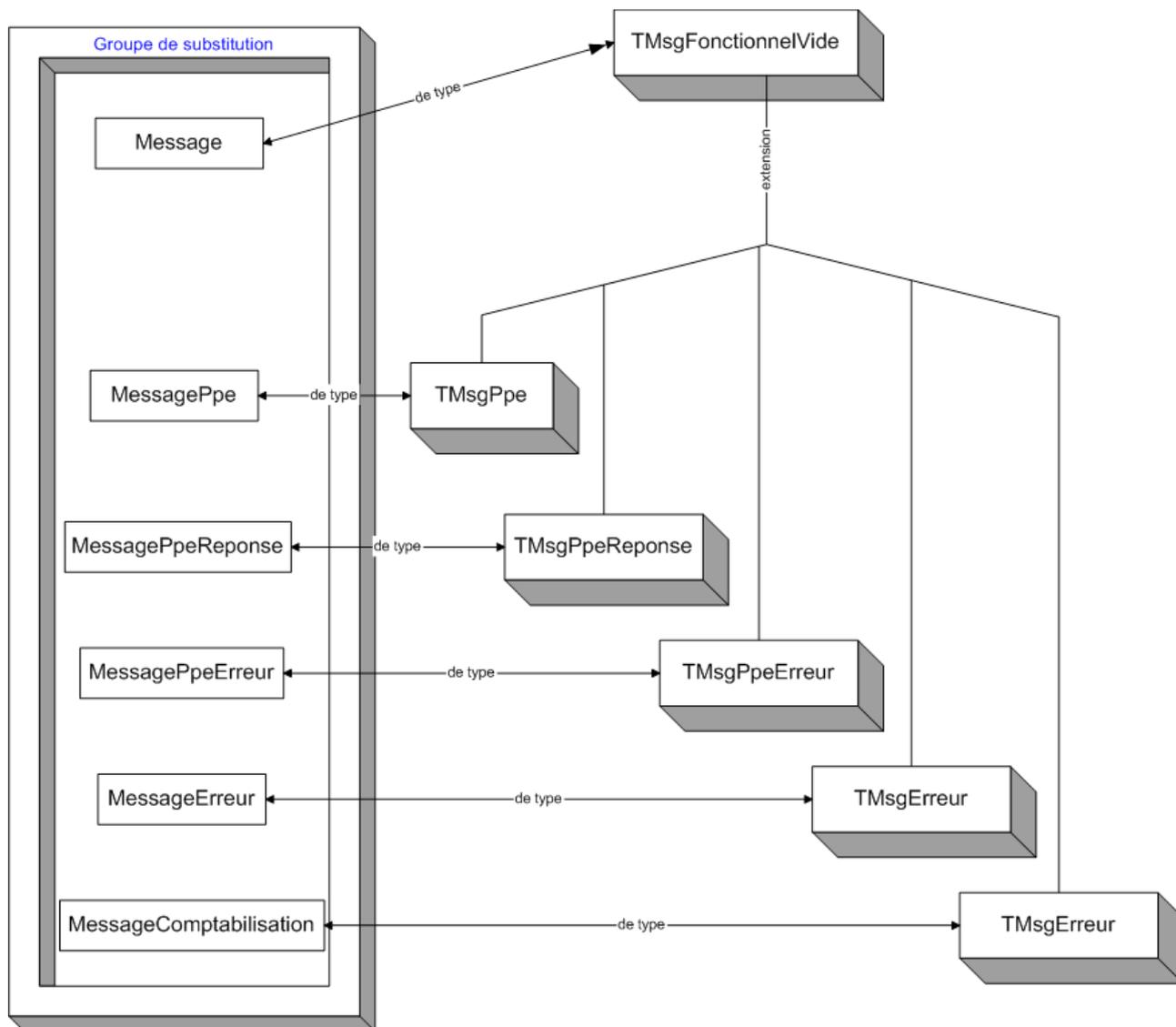
<i>Schémas</i>	<i>Message fonctionnel</i>
MessagePpe.xsd	Message déclarant une PPE (flux 1)
MessageErreur.xsd	Message d'erreur technique (flux 3)
MessagePpeReponse.xsd	Message réponse à PPE (flux 3 / 3 Bis et flux 4)
MessagePpeErreur.xsd	Message d'erreur fonctionnelle (flux 3)
MessageComptabilisation.xsd	Message de comptabilisation périodique et automatique (flux 5)

### 4.3 - Groupe de substitution

Le schéma *MessageMareva.xsd* déclare un élément *Message* qui est de type *TmsgFonctionnelVide*. Ce dernier est une coquille vide contenant seulement une enveloppe message mais aucun contenu fonctionnel. C'est la base de tous les messages fonctionnels de ISOPE.

Les autres schémas principaux définissent des messages fonctionnels et s'appuient sur cet élément (*Message*) et ce type complexe (*TmsgFonctionnelVide*):

1. Ils déclarent tous un élément qui appartient au groupe de substitution de *Message*
2. Ils définissent tous un type complexe étendant *TMsgFonctionnelVide* afin de rajouter un contenu fonctionnel.
3. L'élément déclaré (1) dans le schéma est systématiquement du type nouvellement défini (2).



En pratique, en fonction du type de message fonctionnel, les éléments *MessagePpe*, *MessagePpeReponse*, *MessagePpeErreur* et *MessageErreur* et *MessageComptabilisation* viennent se substituer à l'élément *Message* dans la structure générale d'un message EDI.

#### 4.4 - Les enveloppes de connexion et de message

La totalité des éléments des enveloppes sont décrits dans le document *Principes des échanges EDI en XML*. Nous attirons cependant l'attention sur certains points particuliers.

##### 4.4.1 - Identification du schéma utilisé

Au niveau de l'enveloppe message, les rubriques « *schemaID* » et « *schemaVersion* » sont

obligatoires. Elles permettent de savoir à partir de quel schéma le document XML a été généré. Elles sont renseignées grâce aux informations contenues dans les fichiers XSD principaux délivrés par la douane (attribut `id` et `version` à l'intérieur de la balise *schema*).

<p>schemaID</p>	<p>Identifiant du schéma utilisé pour la génération du flux XML.</p> <p>Information renseignée à partir de la zone « id » du schéma délivré par la douane.</p>
<p>schemaVersion</p>	<p>Cette rubrique est associée à la précédente. Elle permet d'identifier le numéro de la version du schéma précédemment nommé.</p> <p>Information renseignée à partir de la zone « version » du schéma.</p> <p>Format :jjmmaaaa</p>

Seuls les schémas principaux sont versionnés. En cas de changement dans un schéma secondaire, un ou plusieurs schémas principaux seront nécessairement impactés. La version de ce ou ces schémas sera, en conséquence, modifiée.

#### 4.4.2 - Transaction MAREVA dans ISOPE

Le triplet *partyId*, *transactionId* et *numseq* de l'enveloppe message permet d'identifier pour un partenaire donné une étape précise d'une transaction particulière. Chaque PPE faisant l'objet d'un échange EDI doit être associée à un unique `transactionId` et ceci, quelque soit le nombre d'échanges que dure la transaction. Pour une vision plus pratique, se reporter au chapitre traitant de la [Cinématique des flux](#)

L'identifiant de transaction étant immuable, on peut s'appuyer dessus afin de retracer les différents échanges entre le prestataire et ISOPE.

## 5 - Description du *MessagePpe*

L'élément *MessagePpe* se substitue à l'élément *Message* du schéma *MessageMareva.xsd*.

*MessagePpe* est de type *TMsgPpe* qui étends *TMsgFonctionnelVide* pour y rajouter du contenu fonctionnel: la déclaration PPE.

Les différents type de PPE sont constitués d'une partie commune à tous les types de PPE et d'éléments qui leur sont propres.

Les éléments communs sont définis dans le type complexe *TPpe*.

<i>Les différents types complexes de Ppe étendant TPpe</i>		
TPpeSortieEntrepot	IMY FRY EXY EUY COY	<u>TPpe</u> : -TGenPpe - TliquidationPpe <u>TDataOperateurSortieEntrepot</u> : accises <u>TDataEntrepot</u> :type, numéro entrepôt,identifiant gestionnaire <u>TListeDecMacSortieEntrepot</u> :decAH1,decSG1
TPpeImport	FRA EXA EUA COA	<u>TPpe</u> : -TGenPpe - TliquidationPpe <u>TDataOperateurFRA</u> : accises ou identifiant entreprise ou RSTC TdataOperateurImport : RSTC (le commissionnaire) <u>TListeDecMacImport</u> :decAH1,decSG1
TPpeIntroPonct	FRA EXA EUA COA	<u>TPpe</u> : -TGenPpe - TliquidationPpe <u>TDataOperateurFRA</u> : accises ou identifiant entreprise ou RSTC <u>TListeDecMacIntroPonct</u> :decAH2,decSG2
TPpeIntroRecap	FRA EXA EUA COA	<u>TPpe</u> : -TGenPpe - TliquidationPpe <u>TDataOperateurFRA</u> : accises ou identifiant entreprise ou RSTC <u>TListeDecMacIntroRecap</u> :decAH2,decSG2

### La substitution de type avec TPpe :

Cette partie décrit le système de substitution de type mis en place pour gérer les différents types de PPE. Il ne faut pas confondre la substitution de type avec le groupe de substitution mis en place

pour la gestion des différents messages fonctionnels (cf.section [Description d'un message EDI défini par ISOPE](#)).

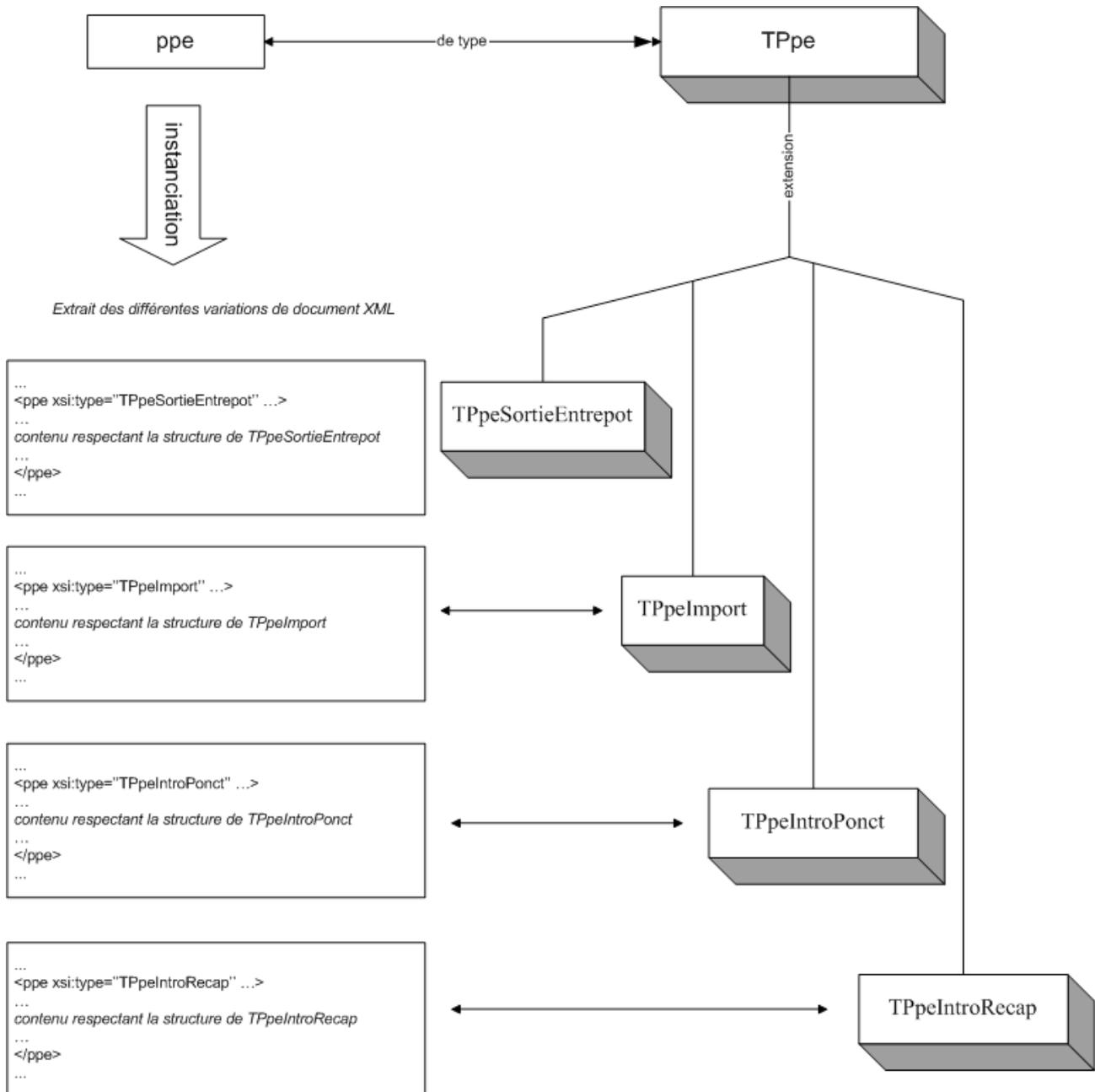
*TPpe* est un type complexe reprenant les éléments communs à tous les types de PPE. Il est déclaré abstrait, c'est-à-dire qu'on ne peut pas créer une instance XML reprenant sa structure.

Or l'élément *ppe* est déclaré de type *TPpe*. La seule manière d'instancier l'élément *ppe* correctement est de lui substituer un autre type. Ce type doit dériver de *TPpe* et ne pas être abstrait:

- *TPpeSortieEntrepot*
- *TPpeImport*
- *TPpeIntroPonct*
- *TPpeIntroRecap*

En pratique, ce ne sont pas des éléments qui se substituent à un autre élément (comme pour les messages fonctionnels, avec un groupe de substitution). Mais on est en présence d'un élément unique, *ppe*, de type abstrait, *TPpe*, dont le contenu sera substitué, à l'instanciation, par le contenu d'un type dérivé concret.

La conséquence directe est qu'à l'instanciation, la balise *ppe* du document XML doit indiquer explicitement le type utilisé, au moyen de l'attribut *xsi:type*.



## 6 - Configuration du message

### 6.1 - Constitution de la PPE

La PPE est de type *TPpe*.

#### 6.1.1 - Attributs

refDossierOpePpe	<p>La référence de la PPE fournie par l'opérateur pour pouvoir faire le lien entre le document fourni par l'opérateur et son traitement par l'application ISOPE et le bureau de douane.</p> <p>Format : 35 caractères alphanumériques</p> <p><b>Obligatoire</b></p>
------------------	---

#### 6.1.2 - La partie générique de la PPE : TGenPpe

Attributs

nbreDec	<p>Le nombre de déclaration qui composent la PPE</p> <p>Format : 2 caractères numériques , valeur minimale : 1</p> <p><b>Obligatoire</b></p>
---------	--

Les éléments

codeBureau	<p>L'identifiant du bureau de douane qui doit traiter la déclaration.</p> <p>Format : 8 caractères alphanumériques</p> <p><b>Obligatoire</b></p>
periode	<p>La période pour laquelle la déclaration est déposée .</p> <p>Elle est composée de 4 zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dateDebut                      La date de début de la période                      Format : 10 caractères alphanumériques (aaaa-mm-jj)  <b>Obligatoire</b></li> <li>• dateFin                      La date de fin de la période                      Format : 10 caractères alphanumériques (aaaa-mm-jj)  <b>Obligatoire si typePeriode différent de P</b></li> <li>• typePeriode</li> </ul>

	<p>le type de la période</p> <p>Format : 1 caractère alphabétique</p> <p><u>Valeurs possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D ( Décadaire)</li> <li>• P ( Ponctuelle) : uniquement si le typePpe est Import ou IntroPonct</li> <li>• M ( Mensuelle)</li> <li>• T ( Trimestrielle)</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• numeroPeriode</li> </ul> <p>Le numéro correspondant à la période</p> <p>Format : 2 caractères numériques</p> <p>Renseigné par ISOPE</p>
modePaiement	<p>Le mode de paiement de la déclaration</p> <p>Format : 1 caractère alphabétique</p> <p><u>Valeurs possibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• P (Paiement comptant)</li> <li>• I ( Imputation au crédit d'enlèvement)</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
codeAction	<p>Le code action permettant de définir le type de traitement demandé par l'opérateur</p> <p>Format : caractères alphabétiques</p> <p><u>Valeurs possibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CREER</li> <li>• MODIFIER ( utilisable uniquement après un rejet)</li> <li>• SUPPRIMER ( utilisable uniquement après un rejet)</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
tvaDifferee	<p>Indicateur permettant de demander l'utilisation du régime de TVA Différée</p> <p>Format : boolean</p> <p><u>Valeurs possibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• true</li> <li>• false</li> </ul> <p>Pour les mises à la consommation postérieures au 1er janvier 2020</p>

	(inclus), seule la valeur "false" est autorisée. <b>Obligatoire</b>
dateDeclaration	La date de déclaration de la PPE Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ) <b>Obligatoire</b>
numDeclaration	Le numéro de déclaration officiel fourni par la douane lors du dépôt de la déclaration Format : 17 caractères alphanumériques Renseigné par ISOPE ou Obligatoire si le codeAction = MODIFIER ou SUPPRIMER

### 6.1.3 - La liquidation de la PPE : TLiquidationPpe

La liquidation est renseignée par ISOPE lors de la réponse de ISOPE à l'opérateur . Elle est composée en 3 parties :

- **La liquidation TlignesLiquidationPpe :**

Elle reprend jusqu'à trois listes différentes d'éléments d'un des 2 types suivants :

TTaxe	Ce type est utilisé pour définir toutes les taxes non régionalisées Elle est composée d'un montant ( 9 caractères numériques) et d'un code taxe ( 4 caractères alphanumériques)
TTaxeRegionalisee	Ce type est utilisé pour définir toutes les taxes régionalisées Elle est composée d'un montant ( 9 caractères numériques) , d'un code taxe ( 4 caractères alphanumériques) ainsi que d'un code région ( 2 caractères numériques)

Les éléments :

tippRegionalisee	Taxe correspondant à une TIPP régionalisée. Format : TTaxeRegionalisee Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide de la TIPP régionalisée sans distinction préalable de sa nature (gazole, SP95, SP98, E10...)
autreTipp	Taxe correspondant à une TIPP non régionalisée Format : TTaxe Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide de la TIPP non régionalisé sans distinction préalable de sa nature (TIPP Autres, TIPP ARS...)

AutreTaxe	<p>Taxe correspondant à une taxe différente de la TIPP</p> <p>Format : TTaxe</p> <p>Renseignée par ISOPE si la déclaration liquide une taxe différente de la TIPP sans distinction préalable de sa nature (les deux TVA liquidées, la CPSSP, les droits de douane...).</p>
-----------	--

• **Les totaux de la déclaration PPE : TTotauxPpe**

droitsEtTaxeLiquide	<p>Le montant total des droits et taxes liquides</p> <p>Format : 9 caractères numériques</p> <p>Renseigné par ISOPE</p>
montantTvaDifferee	<p>Le montant de la TVA Différée si celle-ci a été demandée via l'élément tvaDifferee dans la partie générale de la déclaration.</p> <p>Format : 9 caractères numériques</p> <p>Renseigné par ISOPE</p>
montantTVAAI2	<p>Le montant de la TVA AI2 si celle-ci a été demandée via les 2 canas suivants au niveau de la liste des canas dans la ligne de déclaration d'une déclaration de mise à la consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1001 si la TVA AI2 est avec dispense de visa</li> <li>● 1011 si la TVA AI2 est sans dispense de visa .</li> </ul> <p>Format : 9 caractères numériques</p> <p>Renseigné par ISOPE</p>
droitsEtTaxeAPayer	<p>Le montant des droits et taxes à payer. Pour les déclarations de mise à la consommation dont la date d'exigibilité est égale ou postérieure au 1er janvier 2021, le montant de TVA n'est plus comptabilisé dans le calcul de cette rubrique.</p> <p>Format : 9 caractères numériques</p> <p>Renseigné par ISOPE</p>

**6.1.4 - Les opérateurs**

Il y a 3 types différents d'opérateur, chacun étant utilisable dans certaines déclarations

identEntreprise	<p>Identifiant d'une entreprise: SIREN</p> <p>Format: 9 caractères alphanumériques mais limité aux numériques ( pour ne pas perdre les 0 significatifs )</p>	<p>À utiliser dans le cas des PPE Import, IntroPonct, IntroRecap</p>
identAccisesDeclarant	<p>Le numéro accises du déclarant</p> <p>Format : 13 caractères</p>	<p>Utilisable dans tout les cas sauf les FRA.</p> <p>Les identAccisesDeclarant en W ne peuvent pas faire d'imports.</p> <p>Les identAccisesDeclarant en R ne peuvent pas faire de : EXA Import, EUA Import et COA Import.</p>
identRstc	<p>L'identifiant de la relation ROSA RSTC (Redevable Spécifique de la Taxe sur la Consommation de produits pétroliers)</p> <p>Format : 8 numériques</p>	<p>Toutes les importations et la FRA.</p>
commissionnaire	<p>Zone facultative qui permet d'identifier le représentant, le type de représentation et le crédit imputé.</p> <p>Elle est composée de 3 zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• numeroRSTC</li> </ul> <p>Identifiant de la relation ROSA RSTC(Redevable Spécifique de la Taxe sur la Consommation de produits pétroliers) du représentant</p> <p>Format : 8 numériques</p> <p><b>Obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• typeRepresentation</li> </ul> <p>Valeurs attendues : « directe » ou « indirecte ».</p> <p><b>Obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• numeroCredit</li> </ul> <p>Code du crédit imputé</p> <p>Format : 4 caractères alphabétiques</p> <p><b>Obligatoire si mode de paiement = « I »</b></p> <p><b>Non servi si mode de paiement = « P »</b></p>	<p>La représentation par un commissionnaire n'est autorisée que pour les Importations.</p> <p>Le commissionnaire doit obligatoirement être identifié par un n° de RSTC.</p> <p>Le commissionnaire ne peut pas représenter un identAccisesDeclarant.</p> <p>Il peut représenter un identEntreprise ou un identRstc.</p> <p>Le commissionnaire choisit soit son crédit, soit celui de la personne représentée (s'il possède un mandat sur ce crédit).</p>

### 6.1.5 - L'entrepôt :

Il est à renseigner dans le cas des PPE Sortie Entrepôt uniquement

typeEntreposage	Le type de l'entrepôt Format : caractères alphabétique <u>Valeurs possibles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EFS</li> <li>• UE</li> <li>• EFPE</li> <li>• EFPE STK</li> <li>• EFPE PROD</li> <li>• EFCA</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
numEntreposage	Le numéro accises de l'entrepôt Format : 13 caractères alphanumériques <p><b>Obligatoire</b></p>
identAccisesGestionnaire	Le numéro accises du gestionnaire de l'entrepôt Format : 13 caractères <p><b>Obligatoire pour les EFS, optionnel pour les UE</b></p>

## 6.2 - Constitution des déclarations de mise à la consommation

### 6.2.1 - Attributs

nbreLigne	Le nombre de lignes de mise à la consommation Format : 2 caractères numériques <b>Obligatoire</b>
refDossierOpeMac	La référence de la déclaration fournie par l'opérateur pour pouvoir faire le lien entre le document fourni par l'opérateur et son traitement par l'application ISOPE et le bureau de douane. Format : 35 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>

### 6.2.2 - La partie générique des déclarations : TGeneralMac

dateDeb	La date de début de la période déclarée Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ) <b>Obligatoire</b>
dateFin	La date de début de la période déclarée Format : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ) <b>Obligatoire si la période n'est pas ponctuelle</b>

sigleDec	Le sigle de la déclaration Format : 3 caractères alphabétiques <u>Valeurs possibles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IMY</li> <li>• FRY</li> <li>• FRA</li> <li>• EXY</li> <li>• EUY</li> <li>• COY</li> <li>• EXA</li> <li>• EUA</li> <li>• COA</li> </ul> <b>Obligatoire</b>
numDeclaration	Le numéro de déclaration officiel fourni par la douane lors du dépôt de la déclaration Format : 17 caractères alphanumériques Renseigné par ISOPE

### 6.2.3 - La spécificité des SG

Dans le cas des déclarations SG, 2 éléments obligatoires sont à rajouter :

regionMac	Le code de la région dans laquelle la déclaration est effectuée. Format : 2 caractères numériques <b>Obligatoire</b>
statutVentil	Le type de la ventilation de la déclaration. La déclaration peut être définitive ou provisoire ( dans ce cas une régularisation sera nécessaire sur la période suivante) <u>Valeurs possibles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• P ( Provisoire)</li> <li>• D ( Définitive)</li> </ul> <b>Obligatoire</b>

## 6.2.4 - Les lignes de mise à la consommation

Les lignes de déclaration sont composées de 3 parties : une partie qui contient un attribut, une autre les données déclaratives et la dernière les données liquidées.

### Attribut

typeLigne	<p>Le type de la ligne.</p> <p><u>Valeurs Possibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M : Mise à la consommation ou avitaillement. C'est le type de ligne à utiliser pour faire la déclaration d'un produit</li> <li>• E : Exonération Certificat 272SG. C'est le type de ligne à utiliser pour imputer des certificats d'exonération 272SG. Utilisable uniquement sur les déclarations SG1 et SG2. Ce type de ligne ne peut être sollicité que sur une SG définitive.</li> <li>• R : Régularisation. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une ligne de régularisation. Utilisable uniquement sur les déclarations SG1 et SG2. Ce type de ligne ne peut être sollicité que sur une SG définitive.</li> <li>• D : Déficit. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une ligne de déficit. Utilisable sur les déclarations de type IMY ou FRY</li> <li>• S : Substitution. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une opération de substitution (art 265,3 du code des douanes national). Utilisable sur tous les types de déclaration.</li> <li>• A : Avitaillement. C'est le type de ligne à utiliser pour faire une opération d'avitaillement. Utilisable uniquement sur les déclarations AH1 et AH2.</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
-----------	--

### Données déclaratives

numLigne	<p>Le numéro de la ligne</p> <p>Format : 2 caractères numériques</p>	<b>Obligatoire</b>
origine	<p>Le pays d'origine du produit</p> <p>Format : 2 caractères alphabétiques</p>	<p><b>Obligatoire si le typeLigne # R et si le typeLigne # A.</b></p> <p>Dans le cas où typeLigne = R ou = A ne pas renseigner</p>

destination	Le pays de destination du produit Format : 2 caractères alphabétiques	<b>Obligatoire si le TypeLigne = A</b> <b>Ne pas être saisi dans les autres cas</b>
Produit	Le produit déclaré. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	<b>Obligatoire</b>
produitSubstitution	Le produit de substitution. Dans le cas d'une déclaration d'additif ajouté à un carburant il s'agit de l'additif. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	<b>Obligatoire si le typeLigne = S</b>
produitSubstitue	Le produit substitué. Dans le cas d'une déclaration d'additif ajouté à un carburant il s'agit du carburant. Composé d'une nomenclature sur 10 caractères alphanumériques (uniquement des chiffres) et d'un CANA sur 4 caractères alphanumériques	<b>Obligatoire si le typeLigne = S</b>
valStat	La valeur statistique du produit Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire pour les types de ligne = M ou = D et si sigleDec = IMY ou FRA pour les importations.</b> <b>Pour les FRA Introduction, renseigner le cas échéant</b> <b>Obligatoire pour le typeLigne = A</b> <b>Pour les autres cas, ne pas renseigner.</b>
masseNette	La masse nette du produit Format : 13 caractères numériques	<b>Obligatoire si le typeLigne # R ou # E</b> <b>Dans le cas où typeLigne = R ou = E, ne pas renseigner</b>

unitePerception	<p>Les unités de perception pour le produit déclarer.</p> <p>Composés d'un code mesurage obligatoire ( codeMesurage : 3 valeurs possible: HLT pour hectolitres, DTN pour 100 kilogrammes et 004 pour 100 mètre cube. alphanumériques) , d'un code qualificateur optionnel (qualificateurMesurage : 1 caractère alphanumérique) et d'un nombre d'unité obligatoire (nombreUnites : 9 caractères numériques avec 2 décimales)</p>	<b>Obligatoire</b>
canas	<p>La liste des canas demandée pour la ligne de déclaration ( hors cana identifiant le produit )</p> <p>Format : 4 caractères alphanumériques</p>	<p>Peut être saisi pour tout type de ligne sauf les typeLigne R</p> <p>La liste doit contenir la valeur 1026 si la déclaration est trimestrielle.</p>
cacos	<p>La liste des cacos demandée pour la ligne de déclaration</p> <p>Format : 4 caractères alphanumériques</p>	Peut être saisi pour les typeLigne = « M » ou « D »
certificatExo	<p>Le certificat d'exonération 272SG</p> <p>Format : un numéro de certificat (numeroCertificatExo) sur 35 caractères alphanumériques et la quotité du certificat (quotiteCertificatExo) sur 7 caractères numériques plus 3 décimales.</p>	<p>Peut être saisi pour les déclarations SG1 et SG2 seulement pour les lignes d'exonération .</p> <p><b>Obligatoire pour typeLigne = E</b></p>
regime	<p>Le régime douanier applicable.</p> <p>Composé de 3 éléments :</p> <p>regSollicite : le régime sollicité sur 2 caractères numériques</p> <p>regPrecedent : le régime précédent sur 2 caractères numériques</p> <p>regSuppl : le régime supplémentaire sur 3 caractères alphanumériques</p>	<p><b>Obligatoire dans le cas des déclarations SG1/AH1 pour les typeLigne = « M » ou « D »</b></p> <p>Obligatoire dans le cas d'un ligne de typeLigne = « A ».</p> <p>Zone non renseignée pour les autres cas.</p>

preference	Le code préférence applicable Format : 3 caractères alphanumériques ( Seul les caractères numériques sont autorisés)	<b>Obligatoire dans le cas des déclarations SG1/AH1 IMY en sortie d'EFS pour les typeLigne = « M » ou « D »</b>  Zone non renseignée pour les autres cas.
valeurEnDouane	La valeur en douane déclarée Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire dans le cas où sigleDec = IMY quand le typeEntrepot est EFS pour les typeLigne = « M » ou « D »</b>  Zone non renseignée dans les autres cas.
valReelle	La valeur réelle du produit déclaré Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire pour les produits n'ayant pas une valeur forfaitaire</b>
mntPreCalcule	Liste de taxes précalculées. Chaque montant précalculé est composé de 2 éléments : - code taxe - montant renseigné par l'opérateur	A servir en fonction de la réglementation. Par exemple, en décembre 2006 , cette rubrique est valoriser pour la TGAP lubrifiant ( assiette TVA).
periodeRegularise	La période à regulariser dans le cas où le typeLigne = « R »  Format : même format que l'élément periode de la PPE.	<b>Obligatoire si typeLigne = « R »</b>  Ne pas renseigner pour les typeLigne != « R »
droitsTaxes	La liste des codes taxes et des sommes dues en sus de la TIPP dans le cas d'une substitution.	<b>Facultative</b>  <b>En réserver l'emploi au typeLigne = S</b>

### Données liquidées

Les données liquidées sont renseignées par ISOPE lors de la réponse à une PPE.

tipp	La liquidation de la TIPP Composée de 3 éléments : • le code taxe : 4 caractères	<b>Obligatoire</b>
------	--	--------------------

	alphanumériques <ul style="list-style-type: none"> <li>• le montant : 9 caractères numériques</li> <li>• la quotité de la TIPP : 7 caractères numérique avec 3 décimales</li> </ul>	
taxeCarbone	La liquidation de la taxe carbone Composée de 3 éléments : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le code taxe : 4 caractères alphanumériques</li> <li>• le montant : 9 caractères numériques</li> <li>• la quotité : 7 caractères numérique avec 3 décimales</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>
mntCPSSP	Le montant de la CPSSP Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire pour les sigleDec = FRA</b>
mntValForf	Le montant de la valeur forfaitaire Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntTVA	le montant de la TVA Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntTotal	Le montant total de la ligne de déclaration. Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntDD	Le montant des droits de douane Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire si sigleDec = IMY</b> <b>Non renseigné dans les autres cas</b>
quotiteDD	La quotite des droits de douane Format : 7 caractères numérique avec 3 décimales	<b>Obligatoire si sigleDec = IMY</b> <b>Non renseigné dans les autres cas</b>

### 6.2.5 - Le total de la déclaration

Le total de la déclaration est divisé en plusieurs parties :

- le récapitulatif de la liquidation : renseigné par ISOPE
- les bons pour cession : renseignés par l'opérateur si nécessaire
- les pièces jointes : renseignées par l'opérateur si nécessaire
- Montant du certificat 272 AH : renseigné par l'opérateur si nécessaire dans le cas des déclarations AH

Le récapitulatif de la liquidation :

mntTotalDD	Le total des droits de douane pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire si sigleDec = IMY</b> <b>Non renseigné dans les autres cas</b>
mntTotalTipp	Le total de la TIPP pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntTotalTaxeCarbone	Le total pour la déclaration de la taxe carbone	<b>Obligatoire</b>
mntTotalCpssp	Le total de la CPSSP pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire pour les sigleDec = FRA</b>
mntTotalTva	Le total de la TVA pour la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntDTaxesLiq	Le total des droits et taxes liquidés de la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b>
mntDTaxesAPayer	Le total des droits et taxes à payer de la déclaration Format : 9 caractères numériques	<b>Obligatoire</b> Pour les déclarations de mise à la consommation dont la date d'exigibilité est égale ou postérieure au 1er janvier 2021, le montant de TVA n'est plus comptabilisé dans le calcul de cette rubrique.

Les bons pour cession

identAcciseCedant	L'identifiant accise du cédant Format : 13 caractères alphanumérique.	<b>Obligatoire</b>
-------------------	--	--------------------

produit	Le produit qui bénéficie d'un bon pour cession	<b>Obligatoire</b>
---------	---	--------------------

Les pièces jointes :

Les pièces jointes sont des zones de saisie libre pour saisir les documents à fournir. Le format pour les pièces jointes est 35 caractères alphanumériques.

Les numéros de DSP :

numeroDsp	Le numéro identifiant le certificat DSP 35 caractères alphanumériques.	Peut être saisi pour les déclarations AH1 et AH2
-----------	--	---

Les numéros des documents d'accompagnement :

numeroDocAcc	Le numéro identifiant le document d'accompagnement (DAA, DCA...) 35 caractères alphanumériques.	Peut être saisi pour les déclarations AH1 et AH2
--------------	---	---

Montant certificat 272 AH :

MontantCertif272AH	Le montant des certificats 272 AH utilisés Renseigné uniquement pour les déclarations AH si besoin. Format : 9 numériques
--------------------	---

### 6.3 - Exemple de fichiers xml de déclaration PPE

```
<MessageTipprr xmlns:xsi= »http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance »  
xsi :noNamespaceSchemaLocation= »E :\tipprrCvs\TIPPR-EDI\schemas\MessagePpe.xsd »>  
<EnveloppeConnexion>  
<connexionId>String</connexionId>  
<interchangeAgreementId>String</interchangeAgreementId>  
<numEnveloppe>String</numEnveloppe>  
<DateTime>  
<date>00/00/00</date>  
<time>00 :00 :00</time>  
</DateTime>  
<applicationId>String</applicationId>  
</EnveloppeConnexion>  
<Messages>  
<MessagePpe>  
<EnveloppeMessage>  
<schemaID>String</schemaID>  
<schemaVersion>String</schemaVersion>  
<partyId>String</partyId>  
<transactionId>String</transactionId>  
<numseq>0</numseq>  
</EnveloppeMessage>  
<ppe xsi :type= »TppeSortieEntrepot » refDossierOpePpe= »PPE1 »> <generalPpe  
nbreDec= »1 »>  
<codeBureau>FR00000A</codeBureau>  
<periode>  
<dateDebut>2006-08-01</dateDebut>  
<dateFin>2006-08-10</dateFin>  
<typePeriode>D</typePeriode>  
</periode>  
<modePaiement>P</modePaiement>  
<codeAction>CREER</codeAction>
```

```
<tvaDifferee>true</tvaDifferee>
<dateDeclaration>1967-08-13</dateDeclaration>
<numDeclaration>FR0000000000000000</numDeclaration> </generalPpe>
<opérateur>
<identAccisesDeclarant>FR000000R0000</identAccisesDeclarant> </opérateur>
<entrepot>
<typeEntreposage>EFS</typeEntreposage>
<numEntreposage>FR000000000000</numEntreposage>
<identAccisesGestionnaire>FR000000R0000</identAccisesGestionnaire> </entrepot>
<declarations>
<decSG1 refDossierOpeMac= »DEC1 » nbreLigne= »1 »> <generalMac>
<dateDeb>2006-08-01</dateDeb>
<dateFin>2006-08-10</dateFin>
<sigleDec>IMY</sigleDec>
</generalMac>
<specifSG>
<regionMac>11</regionMac>
<statutVentil>D</statutVentil>
</specifSG>
<ligneMac typeLigne= »M »>
<dataLigneDeclar>
<NumLigne>1</NumLigne>
<origine>CN</origine>
<regime>
<RegSolicite>40</RegSolicite>
<RegPrecedent>00</RegPrecedent>
<RegSuppl>000</RegSuppl>
</regime>
<produit>
<nomenclature>2710194100</nomenclature> <cana>T521</cana>
</produit>
<valStat>50</valStat>
<masseNette>100</masseNette>
```

```
<unitesPerception>
<unitePerception>
<codeMesurage>HLT</codeMesurage>           <nombreUnites>300</nombreUnites>
</unitePerception>
</unitesPerception>
<montantsPreCalcules>
<mntPreCalcule>
<codeTaxe>A000</codeTaxe>
<montant>2647</montant>
</mntPreCalcule>
</montantsPreCalcules>

<preference>100</preference>
<valeurEnDouane>150</valeurEnDouane> </dataLigneDeclar>
</ligneMac>
<totalMac>
<bonsPourCessions>
<bonPourCession>
<identAcciseCedant>FR000000R0000</identAcciseCedant> <produit>
<nomenclature>2710194100</nomenclature> <cana>T521</cana>
</produit>
</bonPourCession>
</bonsPourCessions>
<piecesJointes>
<decPieceJointe>String</decPieceJointe> </piecesJointes>
</totalMac>
</decSG1>
</declarations>
</ppe>
</MessagePpe>
</Messages>
</MessageTippr>
```

## 7 - Les schémas de réponse.

Il existe 3 schémas de réponse :

Le premier , MessagePpeReponse, peut être renvoyé en temps que flux 3, flux 3 Bis ou flux 4. Il contient, suivant les cas, soit la liquidation, soit les références (opérateur et ISOPE) de la PPE et des déclarations de mise à la consommation qui lui sont rattachées. Pour plus de précision sur la manière d'identifier le type de flux dans le cas d'un MessagePpeReponse, consultez le chapitre [Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux](#) .

Le deuxième, MessagePpeErreur, renvoie les erreurs contenues dans la PPE envoyée par l'opérateur ( ex : format d'une zone incorrect , contrôle fonctionnel invalide , ... ) . L'opérateur devra obligatoirement renvoyer la PPE avec le *codeAction* qui à provoquer l'erreur .

le troisième, MessageErreur, renvoie les erreurs contenues dans le flux. Ces erreurs peuvent être liées à des problèmes techniques ( ex : schéma incorrect, impossibilité de lire le flux,...) ou à un problème fonctionnel que l'on ne peut pas rattacher à un niveau précis du message reçu.

MessagePpeReponse.xsd , MessagePpeErreur.xsd et MessageErreur.xsd sont compris dans le schéma MessageMareva.xsd qui présente les mêmes caractéristiques que celles présentées dans EDIXML-principes.doc.

### 7.1 - Contenu de MessagePpeReponse en fonction du flux

La distinction des flux 3, 3 Bis et 4 se fait au moyen de la zone codeEvt de evtDeclencheur :

- si codeEvt = « SOUMIS » , « MODIF » ou « SUPPRIME » il s'agit d'un flux 3
- si codeEvt = « RECALCUL » il s'agit d un flux 3 Bis
- si codeEvt = « REJET » ou « VALIDE » il s'agit d'un flux 4

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 3 , ISOPE renverra la liquidation de la PPE et des déclarations rattachées (élément declarationPpe) si le codeEvt = « SOUMIS » ou « MODIF ».

Dans le cas où le codeEvt = « SUPPRIME » , le flux 3 renverra les références de la PPE et de toutes les déclarations de mise à la consommation qui lui sont associées (élément refPpe).

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 3 Bis, ISOPE renverra la PPE et ses déclarations liquidées (élément declarationPpe).

Si le *MessagePpeReponse* est généré à l'émission d'un Flux 4, ISOPE renverra les références de la PPE et de toutes les déclarations de mise à la consommation qui lui sont associées (élément refPpe).

## 7.2 - Configuration du message MessagePpeReponse

etatPpe	<p>L'état de la PPE en cours</p> <p>Valeurs possibles :</p> <p>S : Soumise. La déclaration a été reçue par la douane et elle est en attente de validation par la douane.</p> <p>R : Rejetée. La déclaration a été rejetée par la douane. L'envoi d'un nouveau flux par l'opérateur est attendu.</p> <p>D : Detruite. La déclaration a été détruite suite à la demande de l'opérateur</p> <p>V : Validée. La déclaration a été validée par la douane.</p> <p><b>Obligatoire</b></p>
horodatageEtat	<p>L'horodatage de la mise en place de l'état.</p> <p>Il est composé de 2 zones :</p> <p>date : la date d'effet de l'état au format AAAA-MM-JJ</p> <p>heure : l'heure d'effet de l'état au format hh:mm:ss</p> <p><b>Obligatoire</b></p>
etatPrecEtat	<p>L'état précédent l'état en cours de la PPE.</p> <p>Valeurs possibles :</p> <p>S : Soumise. La déclaration a été reçue par la douane et est en attente de validation par la douane.</p> <p>R : Rejetée. La déclaration a été rejetée par la douane. L'envoi d'une nouveau flux par l'opérateur est attendu.</p> <p><b>Non renseigné si cette réponse fait suite à un flux 1 dont le code action à la valeur « CREER ». Obligatoire dans les autres cas</b></p>
horodatageEtatPrec	<p>L'horodatage de l'obtention de l'état précédent de la PPE</p> <p>Il est composé de 2 zones :</p> <p>date : la date d'effet de l'etat au format AAAA-MM-JJ</p> <p>heure : l'heure d'effet de l'état au format hh:mm:ss</p> <p><b>Obligatoire si etatPrecEtat renseigné.</b></p>

evtDeclencheur	<p>L'événement qui a déclenché l'envoi de ce message de réponse.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• CodeEvt: <u>Valeurs Possibles :</u><ul style="list-style-type: none"><li>● SOUMIS</li><li>● REJET</li><li>● VALIDE</li><li>● MODIF</li><li>● SUPPRIME</li><li>● RECALCUL</li></ul></li></ul> <p><b>Obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• descriptionEvt : le libellé du message de rejet Format : 250 caractères alphanumériques Renseigné uniquement lorsque le codeEvt = REJET</li><li>• delai: le délai accordé pour émettre de nouveau la PPE Format : date sous forme AAAA-MM-JJ heure sous forme hh:mm:ss Renseigné uniquement lorsque le codeEvt = REJET</li></ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
declarationPpe	<p>La déclaration PPE émise par l'opérateur complétée par l'application ISOPE Format : un des 4 types de PPE</p> <p><b>Obligatoire si codeEvt = « SOUMIS », « MODIF » ou « RECALCUL »</b></p>

<p>refPpe</p>	<p>Référence de la PPE lors de l'émission d'un flux 4. Cet élément reprend les références de la PPE et des déclarations fournies par l'opérateur (refDossierOpePpe et refDossierOpeMac) et celles données par ISOPE (numPpe,NumDec)</p> <p><b>Obligatoire si codeEvt = « VALIDE », « REJET » ou « SUPPRIME »</b></p> <p>Attribut : refDossierOpePpe , la référence de la PPE transmise par l'opérateur.</p> <p>Description :</p> <p>numPpe : correspond au numéro de la PPE fourni par la douane.          Format : 17 caractères alphanumériques</p> <p><b>Obligatoire</b></p> <p>période : la période de la déclaration.          Format : correspond à la description d'une période</p> <p><b>Obligatoire</b></p> <p>Quittance : les informations de la quittance lors d'un paiement comptant          Format :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● numeroQuittance : 9 caractères numériques</li> <li>● dateQuittance : 10 caractères alphanumériques (AAAA-MM-JJ)</li> </ul> <p><b>Renseigné UNIQUEMENT lors d'un paiement comptant lors de l'émission d'un flux 4 lorsque le codeEvt est « VALIDE »</b></p> <p>references :</p> <p>contient la liste des numéros de toutes les déclarations constituant la PPE.          Format :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attribut : refDossierOpeMac , correspond à la référence de la déclaration transmise par l'opérateur.</li> <li>● numDec : correspond au numéro de la déclaration fourni par la douane.</li> </ul> <p><b>Obligatoire</b></p>
---------------	--

### 7.3 - Configuration du message MessagePpeErreur

#### Attributs

refDossierOpePpe	La référence opérateur de la PPE qui contient l'erreur Format : 35 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>
refDossierOpeMac	La référence opérateur de la déclaration de mise à la conso qui contient l'erreur Format : 35 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>
numeroLigne	Le numéro de la ligne qui contient l'erreur. Format : 2 caractères numériques <b>Obligatoire</b>

#### Les données déclaratives

erreurPpe	Une erreur qui provient de la PPE	
	codeErreur	Le code de l'erreur <u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre : Les erreurs <b>Obligatoire</b>
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur Format : 250 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>
erreurDec	Une erreur qui provient d'une déclaration	
	codeErreur	Le code de l'erreur <u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre : Les erreurs <b>Obligatoire</b>
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur Format : 250 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>

erreurLigne	Une erreur qui provient d'une ligne sur une déclaration	
	codeErreur	Le code de l'erreur <u>Valeurs possibles</u> : Cf. Chapitre : Les erreurs <b>Obligatoire</b>
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur Format : 250 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>

## 7.4 - Configuration du message MessageErreur

### Attribut

avecRepresentation	Indicateur permettant de signaler à l'opérateur l'obligation d'émettre un nouveau flux. - positionné à « true » : l'erreur levée est de la responsabilité de l'émetteur, un nouveau flux 1 doit être envoyé. - positionné à « false », la douane est responsable, le message sera traité ultérieurement. <b>Obligatoire</b>
--------------------	--

### Données déclaratives

Erreurs	La liste des erreurs	
	codeErreur	Le code de l'erreur technique <u>Valeurs possibles</u> : A faire <b>Obligatoire</b>
	erreurDescription	Le libelle de l'erreur Format : 250 caractères alphanumériques <b>Obligatoire</b>

## 8 - Les erreurs

### 8.1 - Erreurs fonctionnelles

Les erreurs fonctionnelles sont découpées en trois grandes familles.

- Des erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs dont le code est préfixé par EFP
- Des erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations dont le code est préfixé par EFD
- Des erreurs fonctionnelles au niveau des lignes de déclaration dont le code est préfixé par EFL

Les libellés des erreurs ci-dessous sont génériques et seront remplacés au cas par cas par des messages plus explicites.

#### 8.1.1 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des PPEs

<i>Code erreur</i>	<i>Libellé générique</i>
EFP01	La zone est obligatoire
EFP02	La zone ne doit pas être renseignée
EFP03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFP04	Contrôle d'existence de la PPE
EFP05	Contrôle fonctionnel ISOPE
EFP50	INTERCOM a généré une erreur
EFP60	Le référentiel ROSA a généré une erreur
EFP70	Le référentiel RUSH a généré une erreur
EFP80	TRIGO a généré une erreur
EFP99	Erreur non prévue

#### 8.1.2 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des déclarations

<i>Code erreur</i>	<i>Libellé générique</i>
EFD01	La zone est obligatoire
EFD02	La zone ne doit pas être renseignée
EFD03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFD04	Contrôle d'existence de la déclaration
EFD05	Contrôle fonctionnel ISOPE
EFD99	Erreur non prévue

### 8.1.3 - Les erreurs fonctionnelles au niveau des lignes des déclarations

<i>Code erreur</i>	<i>Libellé générique</i>
EFL01	La zone est obligatoire
EFL02	La zone ne doit pas être renseignée
EFL03	Il existe des incohérences entre différentes rubriques
EFL04	Contrôle d'existence au niveau de la ligne
EFL05	Contrôle fonctionnel ISOPE
EFL90	Le moteur tarifaire a généré une erreur
EFL99	Erreur non prévue

## 8.2 - Erreurs techniques

Les erreurs techniques se divisent en 2 catégories :

- Les erreurs techniques opérateur qui nécessitent une représentation du flux. Le code erreur est préfixé par ETO
- Les erreurs techniques ISOPE qui ne nécessitent pas une représentation du flux. Le code erreur est préfixé par ETT

### 8.2.1 - Les erreurs techniques opérateur :

<i>Code erreur</i>	<i>Libellé générique</i>
ETO01	Le nom du schéma ne correspond pas à un nom de schéma valide.
ETO02	La version du schéma est incorrecte
ETO03	L'instance XML n'est pas conforme au schéma
ETO99	Erreur non prévue

## 8.2.2 - Les erreurs techniques ISOPE

<i>Code erreur</i>	<i>Libellé générique</i>
ETT01	Problème au niveau de la couche métier ISOPE
ETT02	Problème au niveau de la base de données ISOPE
ETT10	Problème au niveau du référentiel ROSA
ETT20	Problème au niveau du référentiel RUSH
ETT30	Problème au niveau de TRIGO
ETT40	Problème au niveau de RITA
ETT50	Problème au niveau d'INTERCOM
ETT99	Erreur non prévue

## 9 - Le schéma de comptabilisation

Ce schéma regroupe au sein d'un même schéma toutes les PPE ( ainsi que les déclarations SG et AH rattachées ) pour un opérateur et une période donnée.

Il est émis tous les 14 jours après la fin d'une décade.

### 9.1 - Configuration du MessageComptabilisation

L'élément *MessageComptabilisation* se substitue à l'élément *Message* du schéma *MessageMareva.xsd*.

*MessageComptabilisation* est de type *TMsgComptabilisation* qui étends *TMsgFonctionnelVide* pour y rajouter du contenu fonctionnel : l'opérateur, la période et la liste des PPEs

EnveloppeMessage	L'enveloppe message de MAREVA décrite dans le document <i>Principes des échanges EDI en XML</i>	
opérateur	le numéro SIREN de l'opérateur	
periode	la période sur laquelle porte les déclarations PPE. La période est décrite au paragraphe 6.1.2 dans la description du type TGenPpe	
Ppes	La liste des PPEs de l'opérateur regroupées en 2 catégories :	
	PpesValidees	Les PPEs validées classées par type de période (ponctuelle, décadaire, mensuelle, trimestrielle)
	PpesNonValidees	Les références des PPEs non validées de la ou des périodes traitées

## 10 - Annexes

### 10.1 - Format des dates

Nous avons pris le parti d'utiliser, dans les définitions fonctionnelles propres à ISOPE (hors enveloppe de connexion définies par MAREVA), le format de date *xs:date* proposé nativement par les schémas XML. Si le format *aaaa-mm-jj* peut être déroutant, l'utilisation du type de données *xs:date*, qui s'appuie sur la norme ISO 8601, a l'avantage de gérer non seulement le format mais aussi la validité d'une date (années bissextiles,...).

Ce comportement est impossible à reproduire par le biais d'un type *xs:string* associé à un facet de type *pattern*.

### 10.2 - Identification et version courante des schémas

<i>Identification des messages principaux</i>		
<i>Fichier</i>	<i>id</i>	<i>version</i>
MessagePpe.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE	26122006
MessagePpeReponse.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE_REPONSE	26122006
MessageErreur.xsd	TIPPR_MESSAGE_ERREUR	26122006
MessagePpeErreur.xsd	TIPPR_MESSAGE_PPE_ERREUR	26122006
MessageComptabilisation.xsd	TIPPR_MESSAGE_COMPTABILISATION	26122006

### 10.3 - MAREVA

Si vous avez des questions sur MAREVA, vous pouvez contacter l'adresse suivante : [connexion-edi@douane.finances.gouv.fr](mailto:connexion-edi@douane.finances.gouv.fr)

### 10.4 - DAU 2007

Pour toutes les questions relatives au DAU 2007 , nous vous invitons à prendre contact avec le bureau réglementaire de la direction générale via l'adresse suivante :

[dg-fid1@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-fid1@douane.finances.gouv.fr)

### 10.5 - Documentations des échanges EDI

Vous trouverez toutes les ressources liées aux échanges EDI en général, à l'utilisation de MAREVA à l'adresse suivante:

<https://douane.gouv.fr/>

rubrique *Guichet EDI*